

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

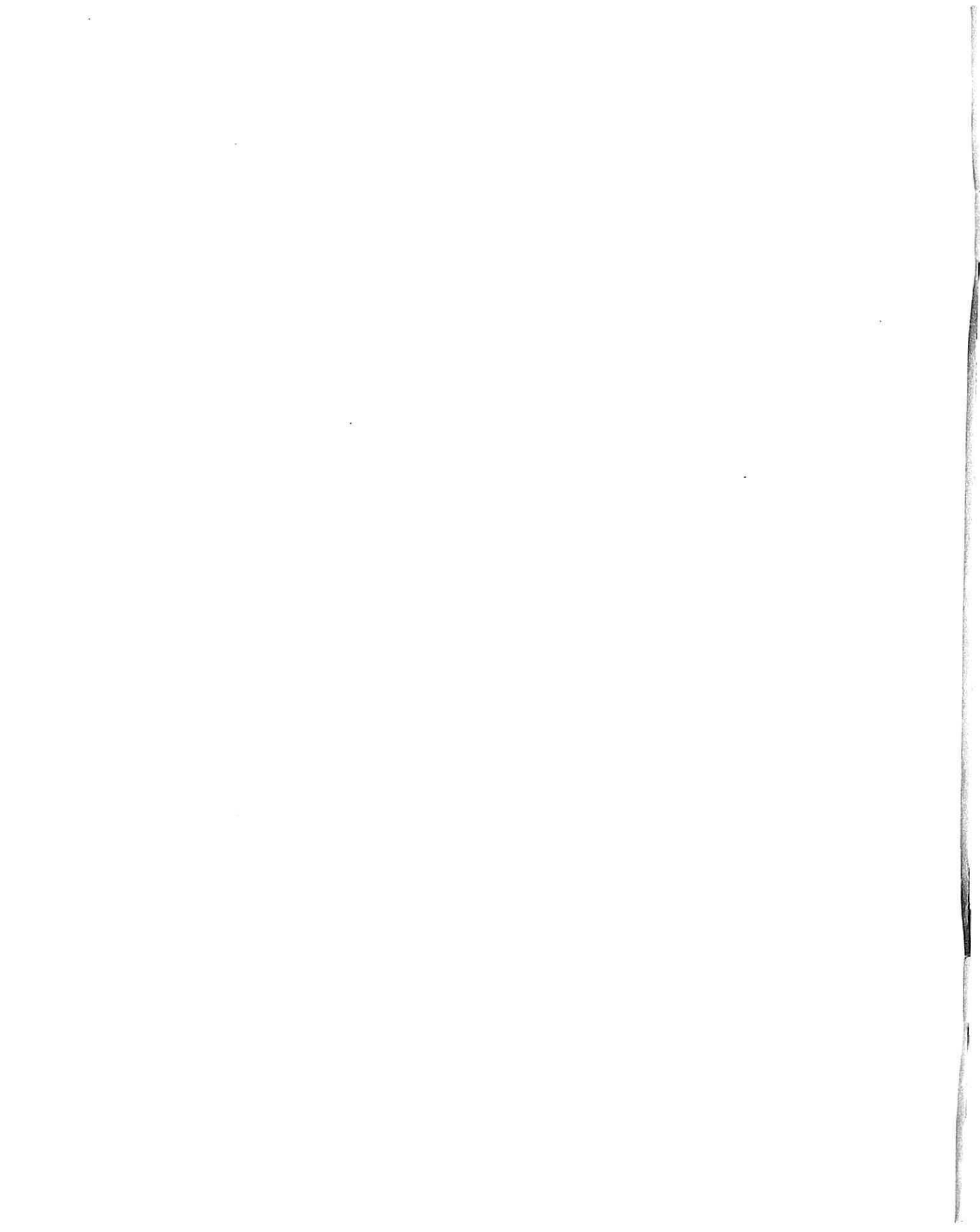
124^e année

13 juin

1992

No 24

Québec 



Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

124^e année
13 juin 1992
No 24

Sommaire

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS - LOI SUR L'
AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME - LOI SUR L'
AVIS DIVERS
CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL - LOI SUR LE
COMMISSION MUNICIPALE - LOI SUR LA
COMPAGNIES (PARTIE I-A) - LOI SUR LES
COMPAGNIES (PARTIE III) - LOI SUR LES
COMPAGNIES (DIVERS) - LOI SUR LES
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES - LOI SUR LES
CURATELLE PUBLIQUE - LOI SUR LA
DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS - LOI SUR LES
MINISTÈRES - AVIS CONCERNANT LES
OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS - LOI SUR LES
PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ - AVIS DE PRÉSENTATION D'UN
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC - LOI SUR LA
SYNDICATS PROFESSIONNELS - LOI SUR LES
VENTES PAR SHÉRIF
VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication*

Le tarif de publication est de 0,70 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction*

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4,40 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Division de la *Gazette officielle*
1279, boul. Charest Ouest, 9^e étage
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 644-7795

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements*

Partie 1 « Avis juridiques »: 53 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 77 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 77 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Service à la clientèle
Division des abonnements
C.P. 1190
Outremont (Québec)
H2V 4S7
Téléphone: (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

* Taxes non comprises

TABLE DES MATIÈRES

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

VILLE DE MONTRÉAL (*Délégation*) 2533

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE
(*Nouveau délai pour permettre d'adopter
des règlements d'urbanisme*) 2533

MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS-DIDYME
(*Prolongation du délai pour permettre d'adopter
un plan d'urbanisme*) 2533

MUNICIPALITÉ D'OKA (*Nouveau délai pour
permettre d'adopter un règlement de zonage*) 2533

VILLE DE MACAMIC (*Prolongation du délai pour
permettre d'adopter un plan d'urbanisme*) 2533

AVIS DIVERS

MUNICIPALITÉ DE FLEURIMONT (*Requête*) 2533

SUCCESSION ALICE DESRUISSEUX
(*Bénéfice d'inventaire*) 2534

SUCCESSION THEODORE TRAIFOROS
(*Bénéfice d'inventaire*) 2534

SUCCESSION PATRICIA UHERSKY
(*Bénéfice d'inventaire*) 2534

SUCCESSION RAYMOND BÉGIN
(*Bénéfice d'inventaire*) 2534

VILLE DE GATINEAU
(*Rachat d'obligations*) (*Erratum*) 2606

VILLE DE LAVAL (*Rachat d'obligations*) 2535

VILLE DE LAVAL (*Rachat d'obligations*) 2535

VILLE DE LÉVIS (*Rachat d'obligations*) 2536

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE D'ÉCONOMIE DESJARDINS
ROUYN-NORANDA
(*Changement de dénomination sociale*) 2606

CAISSE POPULAIRE DE NORMÉTAL
0000
(*Changement de dénomination sociale*) 2606

CAISSE POPULAIRE DE POINTE-AU-PIC
(*Changement de dénomination sociale*) 2606

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE STE-ANNE
DES PLAINES (*Changement de dénomination
sociale et modification de siège social*) 2606

CAISSE POPULAIRE LAJEUNESSE
(*Changement de dénomination sociale*) 2607

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME
DE LA GARDE DE LONGUEUIL
(*Modification au siège social*) 2607

CAISSE POPULAIRE SAINT-SÉBASTIEN
DE BOUCHERVILLE
(*Changement de dénomination sociale*) 2607

LA CAISSE POPULAIRE DE BÉARN
(*Changement de dénomination sociale*) 2607

LA CAISSE POPULAIRE DE CONTRECOEUR
(*Changement de dénomination sociale*) 2607

LA CAISSE POPULAIRE DE LA NATIVITÉ
D'HOCHELAGA
(*Changement de dénomination sociale*) 2607

LA CAISSE POPULAIRE DE LANDRIENNE
(*Changement de dénomination sociale*) 2607

LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-CHARLES
DE MONTRÉAL
(*Changement de dénomination sociale*) 2608

LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-HENRI
(*Changement de dénomination sociale*) 2608

LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-NICOLAS
DE MONTRÉAL
(*Changement de dénomination sociale*) 2608

LA CAISSE POPULAIRE DE STE-ANGÈLE DE
MÉRICI (*Changement de dénomination sociale*) 2608

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-AIMÉ-DES-LACS,
CHARLEVOIX
(*Changement de dénomination sociale*) 2608

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-BENOIT
(*Changement de dénomination sociale*) 2608

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-EUGÈNE DE
GUIGUES (*Changement de dénomination sociale*) 2608

LA CAISSE POPULAIRE LA SOURCE
(*Changement de dénomination sociale*) 2609

LA CAISSE POPULAIRE SAINT-RENÉ-GOUPIL
(*SAINT-MICHEL*) (*Changement de dénomination
sociale et modification de siège social*) 2609

LA CAISSE POPULAIRE SAINT-SYLVAIN
DE LAVAL (*Changement de dénomination sociale
et modification de siège social*) 2609

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

Andrée Langlois 2536

Anna-Marie Chantale Robitaille 2536

Danny Létourneau 2536

Dorothy Gracia 2536

Élise Marseille 2537

Étiennette Nault Joubert 2537

Eve Altrows 2537

Franklin Jay Fitleberg 2537

Hassan Ai Hachem 2537

Hersz (Harry) Laszczower 2537

Jean-François Rhéaume 2537

Joseph Gaston Jean Yvon Leclerc 2537

Joseph Gilles 2537

Joseph Omer Euclide Fortier 2537

June Bouchard 2538

Lise Charest 2538

Louise Levesque 2538

Lucie Belzile 2538

Manon Plante 2538

Marcel Hébert 2538

Marie Alphonsine Rita Boulette 2538

Marie Cécile Saintacousse 2538

Marie Diane Andrienne Brisson 2538

Marie-Julienne-Carolle Lacourse 2539

Marie Pauline Sonia Cloutier	2539	2546-6228 QUÉBEC INC.	2575
Marie-Pierre Bouffard	2539	2550-3566 QUÉBEC INC.	2575
Maryse Gingras	2539	2643-4738 QUÉBEC INC.	2575
Natalie Singer	2539	2646-4438 QUÉBEC INC.	2575
Paul Dubois	2539	2744-9032 QUÉBEC INC.	2575
Philippe Adly Gracia	2539	2753-0484 QUÉBEC INC.	2575
Pierre Gilbert	2539	2754-7272 QUÉBEC INC.	2576
Rachel St-Pierre	2540	2863-3279 QUÉBEC INC.	2576
Raymond Caron	2540	A-1 COUVREURS DE MONTRÉAL INC.	2576
Richard Cadot	2540	AÉRO-SPORTS QUÉBEC AFFILIÉS (A.S.Q.A.)	2576
Thi Chuyen Vo	2540	ASSOCIATION POUR L'AMÉNAGEMENT	
Thi Triem Nguyen	2540	DU PARC-ÉCOLE	2576
Vincent Gingras	2540	AUBERGE PRESQU'ÎLE INC.	2576
COMMISSION MUNICIPALE — LOI SUR LA		AUTOMOBILE JACQUES DIONNE INC.	2576
COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC		BOULANGERIE & PÂTISSERIE R.G. INC.	2576
<i>(Fin de l'assujettissement au contrôle de la C.M.Q.)</i>		CLAUDE BOULAY INC.	2576
2540		CONCERTATION DES ASSOCIATIONS DE	
COMPAGNIES (PARTIE I-A) — LOI SUR LES		RETRAITÉS DU QUÉBEC INC.	2576
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT		CORPORATION DES FÊTES NICOLOISES	2577
DE CONSTITUTION	2541	DÉLÉGATION JEUNESSE, RÉGION 04 INC.	2577
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT		DÉPANNEUR CHEZ PITRE LTÉE	2577
DE CONTINUATION	2558	DISTRIBUTION VALCA INC.	2577
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT		ENTREPRENEUR EN CONSTRUCTION	
DE FUSION	2559	AMIC INC.	2577
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT		GAETAN AUBÉ INC.	2577
DE MODIFICATION	2559	GESTION GAGNÉ & GIASSON INC.	2577
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT		GESTION LUCIEN RAÏCHE INC.	2577
RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ	2567	GESTION MYGRAL INC.	2577
COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES		GROUPE CIDEV LTÉE	2577
LETTRES PATENTES		HUDON TRANSPORT INC.	2578
CHARLEVOIX À CHEVAL INC.	2567	INFORMAPRO INC.	2578
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	2571	JAMES FOO SYSTEMS (CANADA) INC.	2581
COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES		JEAN CLICHE INC.	2578
CHANGEMENT DE DÉNOMINATION		JEAN-PAUL CHABOT INC.	2578
SOCIALE (ARTICLE 21)	2574	LANTEX KNITWEAR LTD.	2578
DISSOLUTION — DEMANDES DE		L'ASSOCIATION DES ORGANISTES DU DIOCÈSE	
1341-8546 QUÉBEC INC.	2574	DE MONTRÉAL, LAUDEM	2578
2159-3009 QUÉBEC INC.	2574	LES CONFECTIONS D.A.P. INC.	2578
2312-6477 QUÉBEC INC.	2574	LES CONSTRUCTIONS GAÉTAN PAQUET INC.	2578
2312-9604 QUÉBEC INC.	2574	LES CONSTRUCTIONS RONALD THIBAUT INC.	2578
2324-8479 QUÉBEC INC.	2574	LES DESSOUS MARIE-CLAUDE INC.	2578
2331-1327 QUÉBEC INC.	2575	LES DISTRIBUTIONS F.B. INC.	2579
2411-3268 QUÉBEC INC.	2575	LES ÉDITIONS LINGUA INC.	2579
2426-2610 QUÉBEC INC.	2575	LES ENTREPRISES A.R.S. LAMOUREUX INC.	2579
2527-7328 QUÉBEC INC.	2575	LES ENTREPRISES DE GESTION	
		PAUL SILLS INC.	2579
		LES GESTIONS MAX KATZ LTÉE	2579
		LES IMMEUBLES GANGÉ LTÉE	2579
		LES INVESTISSEMENTS G. ET G. MARTIN INC.	2579
		LES PAVAGES DU NORD-OUEST INC.	2579
		LES TRICOTS LANTEX LTÉE.	2578
		LIBRAIRIE LA LETTRINE INC.	2579
		LOCATION CHAMPAGNE INC.	2579
		LOISIM INTÉGRATION	2580
		MAGASINS À RAYONS PEOPLES INC.	2580
		MAX KATZ HOLDINGS LTD.	2579
		MAXIMUM CORPS TAMBOURS	
		ET CLAIRONS INC.	2580
		MENUISERIE MASKOUTAINE INC.	2580
		MICKEY'S CUTTING SERVICE INC.	2580
		MOUVEMENT DE CONCERTATION POPULAIRE	
		D'OKA (M.C.P.O.)	2580

PEOPLES DEPARTMENT STORES INC.	2580	LES IMMEUBLES GEMO INC.	2584
PLACEMENTS CAMILLUS INC.	2580	LES ENTREPRISES BOUVY INC.	2584
PLACEMENTS L. BEAUNOYER INC.	2580	MARENGER, Gérald	2585
PLACEMENTS M.L.G. INC.	2580	MARTEL, Léopold	2583
PLANCHER EN EPOXY ET BÉTON QUATRE SAISONS INC.	2580	MÉNARD, Gérarda	2585
PLANTE & BINET INC.	2581	MERCIER, Fernande	2583
QUINCAILLERIE GILLES FERLAND (1986) INC.	2581	MUNICIPALITÉ DE FLEURIMONT	2583
RENAUD & CHEVRIER INC.	2581	MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD-DE-FRAMPTON	2584
SERVICE DE DÉCOUPAGE MICKEY INC.	2580	MUNICIPALITÉ D'OMERVILLE	2584
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER E.G. LIMITÉE	2581	PARÉ, Jocelyn	2585
SYSTÈMES JAMES FOO (CANADA) INC.	2581	PELLETIER, Vital	2583
T.F. COIFFURE INC.	2581	PRÉVOST, Roméo	2583
THE JUSTINE HAT MANUFACTURING COMPANY LIMITED	2581	ROUILLARD, Pierre	2585
		SMITH, Marlene	2583
		SNOOK, William Henry	2583
		ST-JEAN, Lorenzo	2583
		ST-PIERRE, Charles	2583
LETTRES PATENTES — CORRECTION DES (ARTICLE 12)	2581	TAPP, Élias	2585
		THIBAULT, Gisèle	2585
		THIBAULT, Jocelyn	2585
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES CHANGEMENTS	2582	TOWLER, Francis R.	2583
		TURCOTTE, Aldéa	2583
		VÉZINA, Louis Norbert	2583
CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA AVIS DE QUALITÉ	2582	VILLAGE DE MONT-ROLLAND	2584
		VILLAGE DE ROBERTSONVILLE	2584
		VILLE DE CHAMBLY	2583
		VILLE DE LATERRIÈRE	2583
		VILLE DE PRINCEVILLE	2584
		VILLE DE QUÉBEC	2584
		WILLIAMS, Eilcen W.	2583
82514 CANADA LTD.	2584		
ABBA DEVELOPMENT INC.	2584	DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES	
ARPIN, Jean	2584		
AUMONT, Pierre	2584	CHANGEMENT DE LEUR ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL	
BAILLARGEON, Roland	2583		
BLAIS, Georges	2584	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 210 RENAUD	2585
BUZALSKI, Jan	2583	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 6665 DE LA ROCHE	2585
CANTIN & MCLEAN INC.	2584	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MACLAREN	2586
CHALIFOUR, Jean-Guy	2584		
CHOUINARD, Denis	2584	DISSOLUTION	
CORDEAU, René	2584		
DAIGNEAULT, Christian	2584	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA I	2586
DUPONT, Florette	2584	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA II	2586
FORGET, Ernest	2583	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA III	2586
FORTIN, Pauline	2584	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA IV	2586
FRADETTE, Marcel	2583	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA V	2586
GARNEAU, Alphonse	2583	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA VI	2586
GERMAIN, Roger	2584	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA VII	2587
GESTION Y. DUCHARME INC.	2584	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA VIII	2587
GRAVEL, Marguerite	2583	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA IX	2587
GRISÉ, Gilles	2584		
GUIONNET, Marthe	2583		
HALLÉ, Nelson	2584		
JEAN JULIEN FORTIN ET CIE LTÉE	2584		
LABERGE, Guy	2584		
LAFONTINE, Charles E.	2584		
LAGANIÈRE, André	2584		
LA MAISON DU CAMION INC.	2584		
LANTHIER, Raymond	2584		
LAROCQUE, Eva	2585		
LAROQUE, Alice	2583		
LAURENTIDE ACCEPTANCE CORPORATION	2584		
LAURIN, Anna	2585		

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA X	2587	PAROISSE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS (<i>Extension de limites</i>)	2592
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XI	2587	PAROISSE DE SAINT-PLACIDE (<i>Extension de limites</i>)	2592
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XII	2587	VILLAGE DE SAINT-PLACIDE (<i>Extension de limites</i>)	2593
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XIII	2587	OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XIV	2587	LUCIEN D'ASCOLA, AVOCAT (<i>Radiation permanente</i>)	2593
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XV	2587	NICOLE DUBÉ, INFIRMIÈRE (<i>Radiation permanente</i>)	2593
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XVI	2587	POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS — LOI SUR LES	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XVII	2588	CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 5)	2594
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XVIII	2588	PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XIX	2588	VILLE DE SHERBROOKE	2594
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XX	2588	SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI SUR LA	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XXI	2588	OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAC-AU-SAUMON (<i>L.P.</i>)	2594
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XXII	2588	SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XXIII	2588	ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE CHAMPLAIN (<i>Changement de nom</i>)	2594
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XXIV	2588	SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DES SEIGNEURIES (<i>Formation</i>)	2594
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XXV	2588	VENTES PAR SHÉRIF	
FORMATION		JOLIETTE	
SCP AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	2589	ARMOIRES MILLE ÎLES c. LAUZIÈRE	2595
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KWG I 1992	2589	BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA c. GAUDETTE <i>ET AL.</i>	2595
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SCP	2589	BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CHARETTE <i>ET AL.</i>	2595
REMPACEMENT D'UN COMMANDITÉ		KATZ c. OUELLETTE <i>ET AL.</i>	2596
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 210 RENAUD	2589	LE CENTRE COMMERCIAL PARADIS INC. c. COUTO <i>ET AL.</i>	2596
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MACLAREN	2589	MONTMAGNY	
MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES		CAISSE POPULAIRE DE BUCKLAND c. LEBLOND	2597
AFFAIRES MUNICIPALES			
DIVERS			
MUNICIPALITÉ D'ASCOT ET VILLE DE ROCK FOREST (<i>Annexion</i>)	2590		
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL ET PAROISSE DE L'ANGE-GARDIEN (<i>Annexion</i>)	2590		
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC (<i>Extension de limites</i>)	2591		
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL- DE-BELLECHASSE (<i>Changement de nom</i>)	2591		
MUNICIPALITÉ DE STOKES (<i>Changement de nom</i>)	2591		
MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT (<i>Extension de limites</i>)	2591		

MONTREAL

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE c. 2326-2405 QUEBEC INC. <i>ET AL.</i>	2597
CAISSE POPULAIRE SAINT-DAMASE c. BOUDREAU	2597
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. ELUSCAR	2598
EL-SHIMY c. ALLAM	2598
SZPILBERG c. GRENNBAUM <i>ET AL.</i>	2599

QUEBEC

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. POULIOT <i>ET AL.</i>	2599
CAISSE POPULAIRE ST-PIE X c. MOLOGEAN	2600

RICHELIEU

CAISSE POPULAIRE RIVIERA c. RESTAURANT LE DELYS INC. <i>ET AL.</i>	2600
---	------

SAINT-FRANCOIS

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. DOYON	2601
CAISSE POPULAIRE DE HAM NORD c. 2617-9275 QUEBEC INC. <i>ET AL.</i>	2601
LALMEC INC. c. SAVOIE	2602
PELLETIER ET PICARD INC. c. PLANTE <i>ET AL.</i>	2602

TEMISCAMINGUE

MATERIAUX R. RAYMOND INC. c. GIRARD	2603
-------------------------------------	------

TERREBONNE

BANQUE DE MONTREAL c. GIRARD	2603
BANQUE TORONTO-DOMINION c. SAINT-JULES	2604
KATZ c. ROCHON	2604

TROIS-RIVIERES

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. RIOPEL	2604
ROYNAT INC. c. PICHÉ	2605

VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

M.R.C. DES ILES-DE-LA-MADELEINE	2606
VILLE DE BELOEIL	2606

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Ville de Montréal

Je, Jean Doré, maire, étant la plus haute autorité au sein de la ville de Montréal dont l'adresse est 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6. En sus du greffier de la ville, Me Léon Laberge, déjà désigné à titre de responsable, je désigne Me Hélène Drapeau, assistante-greffière, 275, rue Notre-Dame Est, bureau 15 Montréal (Québec), H2Y 1C6 tél.: (514) 872-3140, pour agir au même titre en cas d'absence ou d'incapacité, non disponibilité du greffier ou pour tout autre motif ne lui permettant pas d'agir. Me Drapeau jouira des mêmes pouvoirs et pourra exercer les mêmes responsabilités que le greffier. Cette désignation est faite en vertu de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Montréal, le 20 mai 1992

80008

Le maire,
JEAN DORÉ

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité de Saint-Pierre

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 11 juillet 1992, pour permettre à la municipalité de Saint-Pierre d'adopter à l'égard de son territoire des règlements d'urbanisme conformes à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de les transmettre à la municipalité régionale de comté de l'Île d'Orléans.

Québec, le 27 mai 1992

3859

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

Municipalité de Saint-Thomas-Didyme

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 13 juillet 1992, le délai prescrit à la municipalité de Saint-Thomas-Didyme pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine.

Québec, le 27 mai 1992

3859

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

Municipalité d'Oka

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 30 novembre 1992, pour permettre à la municipalité d'Oka d'adopter à l'égard de son territoire un règlement de zonage conforme à son plan d'urbanisme ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes.

Québec, le 25 mai 1992

3859

Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,
CLAUDE RYAN

Ville de Macamic

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), je prolonge jusqu'au 1^{er} novembre 1992, le délai prescrit à la ville de Macamic pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et le transmettre à la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Québec, le 26 mai 1992

3859

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUC

Avis divers

Municipalité de Fleurimont

Prenez avis que le conseil de la municipalité de Fleurimont, suivant résolution numéro 92-205 adoptée à cet effet le 19 mai 1992, entend présenter une requête au gouvernement en vue de constituer ladite municipalité sans désignation en ville, sous le nom de « Ville de Fleurimont ».

La population de la ville projetée est de 14 600 habitants, suivant le décret du gouvernement du Québec portant le numéro 1691-91, du 11 décembre 1991.

Les limites territoriales de la municipalité actuelle et de la ville projetée sont les suivantes :

« Un territoire comprenant en référence au cadastre du canton d'Ascot tous les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, rues, emprise de chemin de fer, cours d'eau ou partie d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir :

Partant du point d'intersection de la ligne médiane de la rivière Saint-François avec le prolongement de la ligne séparative des cantons d'Ascot et de Stoke; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: ledit prolongement et partie de ladite li-

gne séparative des cantons d'Ascot et de Stoke, en la suivant vers l'est jusqu'à la ligne séparative des rangs 3 et 4; vers le sud, partie de la ligne séparative des rangs 3 et 4 jusqu'à la ligne nord du lot 20B du rang 3; vers l'est, la ligne nord du lot 20B du rang 3 et une partie de la ligne nord du lot 20A du rang 3, cette ligne prolongée à travers l'emprise du chemin de fer (lot 29) qu'elle rencontre et jusqu'à la ligne médiane de la rivière Saint-François; vers le sud-ouest, la ligne médiane de ladite rivière jusqu'au prolongement de la ligne sud du lot 19B du rang 3; vers l'ouest, le prolongement et la ligne sud des lots 19B et 19D du rang 3, cette ligne prolongée à travers l'emprise du chemin de fer (lot 29) qu'elle rencontre; vers le sud, partie de la ligne séparative des rangs 3 et 4 jusqu'à la ligne sud du lot 18A du rang 4; vers l'ouest, la ligne sud des lots 18A et 18B du rang 4, vers l'ouest, la ligne sud des lots 18A, 18B et 18C du rang 5 jusqu'à un point situé à 176,78 mètres à l'est de la ligne séparative des rangs 5 et 6; vers le nord, tournant un angle de déflexion vers la droite de 90° 02' 50" à travers le lot 18C du rang 5, une distance de 236,32 mètres; vers le nord-ouest, tournant un angle de déflexion vers la gauche de 33° 17' 00" à travers le lot 18C du rang 5, une distance de 194,45 mètres, jusqu'à sa rencontre avec le côté sud-est de l'emprise de la rue Galt Est; vers le sud-ouest, à travers le lot 18C du rang 5, l'emprise sud-est de la rue Galt Est jusqu'à sa rencontre avec la ligne séparative des rangs 5 et 6; vers le nord, partie de la ligne séparative des rangs 5 et 6 jusqu'à la ligne sud du lot 23A du rang 6; vers l'ouest, la ligne sud des lots 23A, 23B et 23C du rang 6, la ligne sud des lots 23A, 23B, 23C et 23D du rang 7, la ligne sud du lot 23 du rang 8 jusqu'à l'intersection de son prolongement avec la ligne médiane de la rivière Saint-François; enfin vers le nord-ouest, la ligne médiane de la rivière Saint-François jusqu'au point de départ.

Ce territoire contient en superficie environ 36 kilomètres carrés ».

Fleurimont, le 20 mai 1992

Le secrétaire-trésorier,
ROGER CARON

79882-23-2

Succession Alice Desruisseaux

L'avis suivant est donné suite au décès de dame Alice Desruisseaux, en son vivant invalide, domiciliée à Lemieux, 347, de la Rivière, G0X 1S0, laquelle est décédée à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska le 7 février 1992 à l'âge de quarante et un (41) ans. Elle avait laissé un dernier testament reçu devant Hervé Boudreau, notaire à Princeville, le 15 mai 1989, lequel a été modifié par un codicille reçu devant Hervé Boudreau, le 4 août 1989.

Dame Madeleine Charland, nommée tutrice à Nathalie Lapointe, enfant mineur de feu dame Alice Desruisseaux, aux termes d'un jugement rendu à la Cour supérieure du district de Trois-Rivières, le 21 avril 1992, dossier numéro 400-14-000076-920, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, ès qualités de tutrice, ladite succession de feu Alice Desruisseaux aux termes d'un acte à cet effet reçu devant Jean Boudreau, notaire exerçant à Princeville, 160, rue Saint-Jean-Baptiste Sud, G0P 1E0, le 9 mai 1992, enregistré à Nicolet le 20 mai 1992, sous le numéro 127202.

Un inventaire des biens a été fait le 9 mai 1992 par ledit notaire Jean Boudreau, en présence des personnes intéressées, lequel peut être consulté à ses bureaux, sur rendez-vous, à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, le tuteur paiera, le cas échéant, les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la Loi.

Lemieux, le 15 mai 1992

80067

Le procureur,
JEAN BOUDREAU, notaire

Succession Theodore Traiforos

Avis est donné, par les présentes, que Dimitrios Traiforos, Despina Pantou et Chrisoula Traiforos, demeurant et domiciliés au 600, rue Tassé, Saint-Laurent, Québec, H4L 1N5, ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Theodore Traiforos (en son vivant domicilié au 600, rue Tassé, Saint-Laurent, Québec, lequel est décédé à Springfield, Missouri, le 21 septembre, 1991) aux termes d'un acte passé devant Terry Nikidis, notaire, le 25 mai, 1992 et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4507409.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Terry Nikidis, notaire, le 25 mai 1992 (sa minute numéro 2165) et peut être consulté à son bureau situé au 710, boulevard Décarie, Saint-Laurent, Québec.

Saint-Laurent, le 2 juin 1992

80093

Le procureur,
TERRY NIKIDIS

Succession Patricia Uhersky

Avis est donné que Luc Roberge, tuteur aux enfants mineurs de feu Patricia Uhersky, décédée sans testament à Québec, en son vivant demeurant au 875, place Bacon, appartement 103 à Sherbrooke, province de Québec, lequel dûment nommé à cette charge aux termes d'un jugement corrigé rendu le 13 septembre 1991 par la Cour supérieure du district de Saint-François, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, pour et au nom des enfants mineurs, la succession de Patricia Uhersky, aux termes d'un acte reçu devant Florianne Perras, notaire, le 21 mai 1992, et enregistré à Sherbrooke le 28 mai 1992, sous le numéro 414398.

Un inventaire des biens du défunt est fait devant Florianne Perras, notaire, et pourra être consulté à son bureau au 2140, King Est, appartement 201, Fleurimont (Québec).

Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Fleurimont, le 1^{er} juin 1992

80122

Le procureur,
FLORIANNE PERRAS, notaire

Succession Raymond Bégin

Avis est, par les présentes, donné que dame Manon Raymond, ès qualités de tutrice à Simon Bégin, tous deux domiciliés et résidant au 103, Domaine du Repos, B.G. 30-5, Val-Senneville, province

de Québec, légataires universels de feu Raymond Bégin, en son vivant domicilié au 1670 de la rue Bellevue, à Val-d'Or, province de Québec, décédé le 23 mai 1991 sans testament, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, ladite succession, aux termes d'un acte reçu devant Denis Tousignant, notaire exerçant au 1123, 6^e Rue à Val-d'Or, province de Québec, daté le 11 mai 1991 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement d'Abitibi, le 15 mai 1991, sous le numéro 299943.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Denis Tousignant, notaire, pratiquant au 1123, 6^e Rue à Val-d'Or, province de Québec, et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Val-d'Or, le 1^{er} juin 1992

80121

Le procureur,
DENIS TOUSIGNANT, notaire

Ville de Laval

Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission de la ville de Laval, province de Québec, Canada, désignée comme suit:

Émission: 14 500 000 \$
Tranche de: 5 375 000 \$ (à fonds d'amortissement)
(rachetable par anticipation pour fins d'amortissement)

Date d'émission: 1^{er} août 1979

Échéance des obligations: 1^{er} août 1999

Taux d'intérêts des obligations: 10 1/2 %

Payable: Toutes succursales de la Banque Nationale du Canada, de la Banque de Montréal ou de la Banque Royale du Canada, au Canada, au choix du détenteur

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Laval a l'intention de racheter et rachètera aux fins d'amortissement, le 1^{er} août 1992, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéro des obligations portant le préfixe «M» de 1 000 \$ chacune rachetables le 1^{er} août 1992:

M-1095	M-1165	M-1200	M-1232	M-1292
M-1146	M-1170	M-1204	M-1256	
M-1147	M-1171	M-1205	M-1260	
M-1150	M-1177	M-1213	M-1261	
M-1154	M-1181	M-1215	M-1265	
M-1158	M-1190	M-1220	M-1268	
M-1164	M-1197	M-1221	M-1272	

Numéro des obligations portant le préfixe «V» de 5 000 \$ chacune rachetables le 1^{er} août 1992:

V-752	V-824	V-860	V-900	V-950	V-988
V-753	V-828	V-865	V-929	V-955	V-1016
V-813	V-834	V-877	V-930	V-956	
V-814	V-853	V-887	V-941	V-965	
V-820	V-857	V-888	V-942	V-983	

Numéro des obligations portant le préfixe «A» de 25 000 \$ chacune rachetables le 1^{er} août 1992:

A-179	A-192	A-207	A-234
A-181	A-196	A-212	A-238
A-182	A-200	A-227	A-243
A-183	A-205	A-229	

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 1^{er} août 1992.

Laval, le 11 mai 1992

3868

*Le directeur des finances
et trésorier,*
MAURICE VINET, C.A.

Ville de Laval

Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission de la ville de Laval, province de Québec, Canada, désignée comme suit:

Émission: 11 500 000 \$
Tranche de: 3 306 000 \$ (à fonds d'amortissement)
(rachetable par anticipation pour fins d'amortissement)

Date d'émission: 18 juillet 1977

Échéance des obligations: 18 juillet 1997

Taux d'intérêts des obligations: 10 1/4 %

Payable: Toutes succursales de la Banque Nationale du Canada, de la Banque de Montréal ou de la Banque Royale du Canada, au Canada, au choix du détenteur

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Laval a l'intention de racheter et rachètera aux fins d'amortissement, le 18 juillet 1992, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéro des obligations portant le préfixe «M» de 1 000 \$ chacune rachetables le 18 juillet 1997:

M-263	M-271
M-267	M-275
M-269	M-276
M-270	

Numéro des obligations portant le préfixe «V» de 5 000 \$ chacune rachetables le 18 juillet 1997:

V-137	V-144	V-235	V-295	V-313
V-138	V-151	V-236	V-296	V-318
V-139	V-152	V-285	V-305	
V-140	V-233	V-287	V-306	
V-143	V-234	V-294	V-307	

Numéro des obligations portant le préfixe «A» de 25 000 \$ chacune rachetables le 18 juillet 1997:

A-293	A-301	A-333	A-340
A-296	A-305	A-336	A-348
A-300	A-330	A-337	A-355

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 18 juillet 1992.

Laval, le 11 mai 1992

*Le directeur des finances
et trésorier,
MAURICE VINET, C.A.*

3868

Ville de Lévis

Rachat d'obligations

Prenez avis que conformément aux procédures, la ville de Lévis rachètera le 15 juillet 1992 un montant de 55 000 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 15 juillet 1993, de son émission d'obligations originale de un million soixante-dix-neuf mille cinq cents (1 079 500 \$) datée du 15 juillet 1993 et portant intérêts au taux de 7 1/2 % et 8 % l'an, payable semi-annuellement le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénomination de 1 000 \$

M 082,	M 191,	M 313,	M 384,	M 186,	M 409,
M 287,	M 155,	M 259,	M 368,	M 059,	M 244,
M 107,	M 213,	M 029,	M 115,	M 241,	M 214,
M 146,	M 113,	M 057,	M 035,	M 263,	M 045,
M 021,	M 110,	M 023,	M 159,	M 161,	M 176.

Dénomination de 25 000 \$ A 014

Les obligations ainsi rachetées cesseront de porter intérêts à compter du 15 juillet 1992 et devront être présentées pour remboursement aux endroits indiqués dans l'obligation avec tous les coupons d'intérêts du 15 janvier 1993 au 15 juillet 1993 inclusivement.

Lévis, le 26 mai 1992

*La greffière,
SYLVIE DIONNE, avocate, O.M.A.*

80092

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Andrée Langlois

Prenez avis que Andrée Langlois, domiciliée au 139, rue Saint-Paul, appartement 1, Québec, G1K 3V8 s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joe-Léa Langlois.

Québec, le 2 juin 1992

*La requérante,
ANDRÉE LANGLOIS*

80123-24-2

Anna-Marie Chantale Robitaille

Prenez avis que Anna-Marie Chantale Robitaille, domiciliée au 2524, Des Cormiers, Fleurimont, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anne-Marie Robitaille.

Ce changement n'affectera personne d'autre.

Fleurimont, le 23 mai 1992

*La requérante,
ANNA-MARIE CHANTALE ROBITAILLE*

79971-23-2

Danny Létourneau

Prenez avis que Danny Létourneau, domicilié au 3, Terrasse Couté, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Danny Tremblay.

Ce changement affectera aussi ma fille Alexandra et mon fils Tristan.

Laval, le 29 mai 1992

*Le requérant,
DANNY LÉTOURNEAU*

80107-24-2

Dorothy Gracia

Prenez avis que Dorothy Gracia, domiciliée au 1040, Van Home, appartement 1, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dorothy Prunyer.

Ce changement affectera aussi son fils Jean-Marie Clarence Gracia qui deviendra Jean-Marie Clarence Prunyer.

Montréal, le 25 mai 1992

*Le procureur de la requérante,
NELSON BROTT, avocat*

80016-24-2

Élise Marseille

Prenez avis que Élise Marseille, domiciliée au 20, des Tilleuls, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Élyse Marseille.

Montréal, le 20 mai 1992

79921-23-2

La requérante,
ÉLISE MARSEILLE

Étiennette Nault Joubert

Prenez avis que Étiennette Nault Joubert, domiciliée au 560, Principale, Saint-Valérien, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvie Nault Joubert.

Saint-Valérien, le 25 mai 1992

79969-23-2

La requérante,
ÉTIENNETTE NAULT JOUBERT

Eve Altrows

Prenez avis que Eve Altrows, domiciliée au 100, chemin Noël, Fitch Bay, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Eve Lerner.

Le changement demandé s'appliquera également aux enfants mineurs Khaye-Surch, Jacob et Jonah-ber.

Magog, le 29 mai 1992

80125-24-2

Les procureurs de la requérante,
GAUTHIER, BERGERON & FARIBAUT

Franklin Jay Fittleberg

Prenez avis que Franklin Jay Fittleberg, domicilié au 1102, rue Saint-Aubin, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Franklin Jay Fitle.

Montréal, le 25 mai 1992

79999-24-2

Les procureurs du requérant,
STEIN & STEIN

Hassan Ali Hachem

Prenez avis que Hassan Ali Hachem, domicilié au 5160, Decelles, appartement 408, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mario Hassan Hachem.

Montréal, le 21 mai 1992

79925-23-2

Le requérant,
HASSAN ALI HACHEM

Hersz (Harry) Laszczower

Prenez avis que Hersz (Harry) Laszczower, domicilié au 4406, rue Harvard, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Harry Lester.

Montréal, le 25 mai 1992

80068-24-2

Le procureur du requérant,
ARNOLD STROHL, avocat

Jean-François Rhéaume

Prenez avis que Jean-François Rhéaume, domicilié au 403, rue Durocher, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-François Boucher.

Québec, le 25 mai 1992

79960-23-2

Les procureurs du requérant,
FORTIN, LEBOUTILLIER, avocats

Joseph Gaston Jean Yvon Leclerc

Prenez avis que Joseph Gaston Jean Yvon Leclerc, domicilié au 69, rue du Pont, Saint-Martin Ouest, Beauce-Sud, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Paul Leclerc.

Saint-Martin, le 12 mai 1992

79912-23-2

Le requérant,
JOSEPH GASTON JEAN YVON LECLERC

Joseph Gilles

Prenez avis que Joseph Gilles, domicilié au 300-201, terrasse Bellerive, Cowansville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Gilles Breton.

Cowansville, le 21 mai 1992

79967-23-2

Les procureurs du requérant,
MARCHAND & MORIN

Joseph Omer Euclide Fortier

Prenez avis que Joseph Omer Euclide Fortier, domicilié au 56, avenue Marcoux, appartement 3, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Euclide André Fortier.

Ce changement n'affectera personne d'autre.

Beauport, le 21 mai 1992

79968-23-2

Le requérant,
JOSEPH OMER EUCLIDE FORTIER

June Bouchard

Prenez avis que June Bouchard, domiciliée au 7875, Querbes, appartement 8, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de June Rooney Bouchard.

Montréal, le 21 mai 1992

79922-23-2

La requérante,
JUNE BOUCHARD

Lise Charest

Prenez avis que Lise Charest, domiciliée au 352, Boivert, Sainte-Croix, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lisette Charest.

Sainte-Croix, le 28 mai 1992

80106-24-2

La requérante,
LISE CHAREST

Louise Levesque

Prenez avis que Louise Levesque, domiciliée au 30, rue Helenore, Aylmer, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Louise Roussy.

Hull, le 26 mai 1992

80019-24-2

Le procureur de la requérante,
JACQUES SÉGUIN, *notaire*

Lucie Belzile

Prenez avis que Lucie Belzile, domiciliée au 866, McEachran, Outremont, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Myriam Belzile.

Outremont, le 6 mai 1992

79970-23-2

La requérante,
LUCIE BELZILE

Manon Plante

Prenez avis que Manon Plante, domiciliée au 32, rue Mercier, Bromont, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Micheline Manon Myriam Plante.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Bromont, le 25 mai 1992

80018-24-2

La requérante,
MANON PLANTE

Marcel Hébert

Prenez avis que Marcel Hébert, domicilié au 7, côte Sainte-Catherine, appartement 201, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gabriel Hébert.

Montréal, le 14 mai 1992

79964-23-2

Les procureurs du requérant,
POIRIER, MURRAY, BOUGIE & BAILLARGEON

Marie Alphonsine Rita Boulette

Prenez avis que Marie Alphonsine Rita Boulette, domiciliée au 250, L'Acadie, appartement 201, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Alphonsine Rita Boulet.

Québec, le 25 mai 1992

79959-23-2

La requérante,
MARIE ALPHONSINE RITA BOULETTE

Marie Cécile Saintacousse

Prenez avis que Marie Cécile Saintacousse, domiciliée au 314, rue Wabanaki, Odanak, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Cécile M'Sadoques.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Odanak, le 21 mai 1992

79924-23-2

La requérante,
MARIE CÉCILE SAINTACOUSSE

Marie Diane Andréanne Brisson

Prenez avis que Marie Diane Andréanne Brisson, domiciliée au 1735, de la Normandie, appartement 1, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Diane Anne Brisson.

Québec, le 17 février 1992

79926-23-2

Les procureurs de la requérante,
PICARD MARINEAU & ASSELIN

Marie-Julienne-Carolle Lacourse

Prenez avis que Marie-Julienne-Carolle Lacourse, domiciliée au 460, rue Saint-Maurice, appartement 9, Drummondville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Julienne-Manon Provençal et de changer le nom de sa fille mineure, Marie-Francine-Stéphanie Lacourse, en celui de Marie-Francine-Stéphanie Provençal.

Drummondville, le 29 mai 1992

Les procureurs de la requérante,
LEDOC, MARTIN, BERGERON,
TESSIER ET FALAISE

80124-24-2

Marie Pauline Sonia Cloutier

Prenez avis que Marie Pauline Sonia Cloutier, domiciliée au 1200, chemin du Golf, appartement 601, Île des Soeurs, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Pauline Sonia Thayer.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Montréal, le 8 mai 1992

Le procureur de la requérante,
MARTIN BOYANER, avocat

79887-23-2

Marie-Pierre Bouffard

Prenez avis que Marie-Pierre Bouffard, domiciliée au 309, du Basquet, Matane, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marina Bouffard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Matane, le 20 mai 1992

La requérante,
MARIE-PIERRE BOUFFARD

79920-23-2

Maryse Gingras

Prenez avis que Maryse Gingras, domiciliée au 5962, Terrebonne, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maryse Gingras Liberali.

Montréal, le 27 mai 1992

Le procureur de la requérante,
SUZANNE LAMARRE, notaire

80110-24-2

Natalie Singer

Prenez avis que Natalie Singer, domiciliée au 4550, rue Walkley, appartement 37, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Natalie Cristofaro.

Montréal, le 29 mai 1992

Le procureur de la requérante,
JACK B BOBROVE

80095-24-2

Paul Dubois

Prenez avis que Paul Dubois, domicilié au 355, chemin Alexander, Aylmer, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paul Brisebois.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont: dame Hélène Laurin, épouse du requérant, et leurs filles mineures Julie, Valérie et Andrée Keeble, toutes domiciliées à la même adresse que le requérant.

Hull, le 26 mai 1992

Le procureur du requérant,
CARMEL CHAREST, notaire

80108-24-2

Philippe Adly Gracia

Prenez avis que Philippe Adly Gracia, domicilié au 1040, Van Horne, appartement 1, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Philippe Adly Prunyer.

Montréal, le 25 mai 1992

Le procureur du requérant,
NELSON BROTT, avocat

80015-24-2

Pierre Gilbert

Prenez avis que Pierre Gilbert, domicilié au 3654, rue Adam, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pierre Gilbert de la Cathédrale.

Montréal, le 15 mai 1992

Le requérant,
PIERRE GILBERT

79923-23-2

Rachel St-Pierre

Prenez avis que Rachel St-Pierre, domiciliée au 211, rang 1, Saint-Antonin, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Roxanne Chantilly.

Ce changement n'affectera personne d'autre.

Saint-Antonin, le 15 mai 1992

79886-23-2

La requérante,
RACHEL ST-PIERRE

Raymond Caron

Prenez avis que Raymond Caron, domicilié au 4, rue du Moulin, Beauré, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Raymond Verreault.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Beauré, le 21 mai 1992

79910-23-2

Le requérant,
RAYMOND CARON

Richard Cadot

Prenez avis que Richard Cadot, domicilié au 187, avenue Gordon, Verdun, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Richard Cadô.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Verdun, le 16 mai 1992

79885-23-2

Le requérant,
RICHARD CADOT

Thi Chuyen Vo

Prenez avis que Thi Chuyen Vo, domiciliée au 1097, rue Bardet, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rosie Vo.

Ce changement n'affectera aucune autre personne.

Saint-Laurent, le 20 mai 1992

79911-23-2

La requérante,
THI CHUYEN VO

Thi Triem Nguyen

Prenez avis que Thi Triem Nguyen, domiciliée au 2079, l'Espérance, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maria Thi Triem Nguyen.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 26 mai 1992

80017-24-2

Le procureur de la requérante,
THUC D.D. DUONG, avocate

Vincent Gingras

Prenez avis que Vincent Gingras, domicilié au 5962, Terrebonne, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Vincent Gingras Liberali.

Montréal, le 27 mai 1992

80109-24-2

Le procureur du requérant,
SUZANNE LAMARRE, notaire

Commission municipale — Loi sur la**Commission municipale du Québec**

Avis est, par les présentes, donné que, par résolution du 1^{er} juin 1992, adoptée en conformité des dispositions de l'article 57 de la Loi sur la Commission municipale (L.R.Q., c. C-35), la Commission municipale du Québec a décidé de mettre fin, à compter du 30 juin 1992, à l'exercice de son contrôle à l'égard de la ville de Berthierville, suite au décret gouvernemental numéro 705-90 du 23 mai 1990, adopté en vertu de l'article 46.1 de la Loi sur la Commission municipale.

Québec, le 1^{er} juin 1992

3864

La secrétaire de la Commission,
CAROLINE POULIOT, notaire

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les**Délivrance d'un certificat de constitution**

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2954-1463 1010 VIDÉO INC.	1992 05 15	Saint-François
2954-0796 2954-0796 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Québec
2954-0804 2954-0804 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Québec
2954-0820 2954-0820 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Québec
2954-0838 2954-0838 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Arthabaska
2954-0903 2954-0903 QUÉBEC INC.	1992 05 05	Rouyn-Noranda
2954-1208 2954-1208 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Chicoutimi
2954-1422 2954-1422 QUÉBEC INC.	1992 05 13	Chicoutimi
2954-2123 2954-2123 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Frontenac
2954-2149 2954-2149 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Trois-Rivières
2954-2156 2954-2156 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Trois-Rivières
2954-2164 2954-2164 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Kamouraska
2954-2248 2954-2248 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Mingan
2954-2255 2954-2255 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Rouyn-Noranda
2954-2271 2954-2271 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Alma
2954-2313 2954-2313 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Québec
2954-2388 2954-2388 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2954-2412 2954-2412 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Arthabaska
2954-2420 2954-2420 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Arthabaska
2954-2446 2954-2446 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Québec
2954-2495 2954-2495 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Québec
2954-2503 2954-2503 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Hull
2954-2537 2954-2537 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Saint-François
2954-2545 2954-2545 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Saint-François
2954-2552 2954-2552 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Roberval
2954-2560 2954-2560 QUÉBEC INC.	1992 05 21	Alma
2954-2578 2954-2578 QUÉBEC INC.	1992 05 21	Québec
2954-2586 2954-2586 QUÉBEC INC.	1992 05 21	Gaspé
2954-2594 2954-2594 QUÉBEC INC.	1992 05 21	Gaspé
2954-2610 2954-2610 QUÉBEC INC.	1992 05 22	Joliette
2954-2628 2954-2628 QUÉBEC INC.	1992 05 21	Trois-Rivières
2954-2636 2954-2636 QUÉBEC INC.	1992 05 22	Québec
2954-2776 2954-2776 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Saint-Maurice
2954-2784 2954-2784 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Roberval
2954-2792 2954-2792 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Mingan
2954-2800 2954-2800 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Frontenac
2954-2818 2954-2818 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Rouyn-Noranda

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District Judiciaire
2954-2859 2954-2859 QUÉBEC INC.	1992 05 21	Chicoutimi
2954-2867 2954-2867 QUÉBEC INC.	1992 05 21	Québec
2954-2875 2954-2875 QUÉBEC INC.	1992 05 21	Québec
2954-2883 2954-2883 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Laval
2954-2891 2954-2891 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Québec
2954-2925 2954-2925 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Bedford
2954-2933 2954-2933 QUÉBEC INC.	1992 05 22	Saint-Maurice
2954-2941 2954-2941 QUÉBEC INC.	1992 05 22	Québec
2954-2958 2954-2958 QUÉBEC INC.	1992 05 22	Québec
2954-2966 2954-2966 QUÉBEC INC.	1992 05 22	Québec
2954-2990 2954-2990 QUÉBEC INC.	1992 05 21	Trois-Rivières
2954-4004 2954-4004 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Roberval
2954-4012 2954-4012 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Roberval
2954-4020 2954-4020 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Roberval
2954-4038 2954-4038 QUÉBEC INC.	1992 05 21	Québec
2954-4046 2954-4046 QUÉBEC INC.	1992 05 21	Québec
2954-4103 2954-4103 QUÉBEC INC.	1992 05 21	Trois-Rivières
2954-4111 2954-4111 QUÉBEC INC.	1992 05 21	Trois-Rivières
2954-4145 2954-4145 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Rouyn-Noranda
2954-4152 2954-4152 QUÉBEC INC.	1992 05 22	Hull

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2954-4160 2954-4160 QUÉBEC INC.	1992 05 22	Hull
2954-4269 2954-4269 QUÉBEC INC.	1992 05 21	Trois-Rivières
2955-7758 2955-7758 QUÉBEC INC.	1992 05 13	Montréal
2955-7774 2955-7774 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Longueuil
2955-7782 2955-7782 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Longueuil
2955-7964 2955-7964 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Terrebonne
2955-7972 2955-7972 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Saint-Hyacinthe
2955-7998 2955-7998 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Terrebonne
2955-8061 2955-8061 QUÉBEC INC.	1992 05 13	Montréal
2955-8111 2955-8111 QUÉBEC INC.	1992 05 13	Longueuil
2955-8129 2955-8129 QUÉBEC INC.	1992 05 13	Longueuil
2955-8137 2955-8137 QUÉBEC INC.	1992 05 13	Longueuil
2955-8376 2955-8376 QUÉBEC INC.	1992 05 13	Montréal
2955-8384 2955-8384 QUÉBEC INC.	1992 05 13	Montréal
2955-8459 2955-8459 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Montréal
2955-8491 2955-8491 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Montréal
2955-8533 2955-8533 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Trois-Rivières
2955-8541 2955-8541 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Montréal
2955-8558 2955-8558 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Québec
2955-8566 2955-8566 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2955-8574 2955-8574 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Chicoutimi
2955-8590 2955-8590 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Montréal
2955-8608 2955-8608 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Montréal
2955-8616 2955-8616 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Montréal
2955-8640 2955-8640 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Drummond
2955-8665 2955-8665 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Montréal
2955-8673 2955-8673 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Terrebonne
2955-8681 2955-8681 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Montréal
2955-8707 2955-8707 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Terrebonne
2955-8715 2955-8715 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Montréal
2955-8749 2955-8749 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Terrebonne
2955-8830 2955-8830 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Terrebonne
2955-8855 2955-8855 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Montréal
2955-8863 2955-8863 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Montréal
2955-8871 2955-8871 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Montréal
2955-8889 2955-8889 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Montréal
2955-8897 2955-8897 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Hull
2955-8970 2955-8970 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Saint-François
2955-9051 2955-9051 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Montréal
2955-9069 2955-9069 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2955-9077 2955-9077 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Montréal
2955-9085 2955-9085 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Montréal
2955-9093 2955-9093 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Montréal
2955-9101 2955-9101 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Montréal
2955-9200 2955-9200 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Montréal
2955-9218 2955-9218 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Montréal
2955-9226 2955-9226 QUÉBEC INC.	1992 05 14	Montréal
2955-9242 2955-9242 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Montréal
2955-9259 2955-9259 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Saint-François
2955-9275 2955-9275 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Montréal
2955-9283 2955-9283 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Montréal
2955-9317 2955-9317 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Longueuil
2955-9325 2955-9325 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Montréal
2955-9333 2955-9333 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Montréal
2955-9341 2955-9341 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Montréal
2955-9374 2955-9374 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Joliette
2955-9390 2955-9390 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Laval
2955-9432 2955-9432 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Laval
2955-9440 2955-9440 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Laval
2955-9457 2955-9457 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2955-9465 2955-9465 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Longueuil
2955-9473 2955-9473 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Longueuil
2955-9481 2955-9481 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Montréal
2955-9499 2955-9499 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Montréal
2955-9507 2955-9507 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Montréal
2955-9515 2955-9515 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Montréal
2955-9523 2955-9523 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Montréal
2955-9531 2955-9531 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Montréal
2955-9549 2955-9549 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Montréal
2955-9556 2955-9556 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Montréal
2955-9572 2955-9572 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Montréal
2955-9580 2955-9580 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Longueuil
2955-9655 2955-9655 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Montréal
2955-9663 2955-9663 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Montréal
2955-9671 2955-9671 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Montréal
2955-9689 2955-9689 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Montréal
2955-9754 2955-9754 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Montréal
2955-9762 2955-9762 QUÉBEC INC.	1992 05 15	Saint-François
2955-9770 2955-9770 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Chicoutimi
2955-9788 2955-9788 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2955-9820 2955-9820 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Gaspé
2955-9838 2955-9838 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Montréal
2955-9846 2955-9846 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Terrebonne
2955-9853 2955-9853 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Laval
2955-9895 2955-9895 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Joliette
2955-9960 2955-9960 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Chicoutimi
2956-0018 2956-0018 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Joliette
2956-0026 2956-0026 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Longueuil
2956-0042 2956-0042 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Terrebonne
2956-0059 2956-0059 QUÉBEC INC.	1992 05 25	Montréal
2956-0075 2956-0075 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Richelieu
2956-0091 2956-0091 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Laval
2956-0133 2956-0133 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Montréal
2956-0141 2956-0141 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Saint-François
2956-0158 2956-0158 QUÉBEC INC.	1992 05 21	Montréal
2956-0166 2956-0166 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Saint-François
2956-0174 2956-0174 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Montréal
2956-0182 2956-0182 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Montréal
2956-0190 2956-0190 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Montréal
2956-0224 2956-0224 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2956-0232 2956-0232 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Témiscamingue
2956-0240 2956-0240 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Baie-Comeau
2956-0257 2956-0257 QUÉBEC INC.	1992 05 19	Bedford
2956-0265 2956-0265 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Montréal
2956-0273 2956-0273 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Rimouski
2956-0307 2956-0307 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Montréal
2956-0315 2956-0315 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Montréal
2956-0323 2956-0323 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Montréal
2956-0349 2956-0349 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Longueuil
2956-0406 2956-0406 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Longueuil
2956-0430 2956-0430 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Longueuil
2956-0703 2956-0703 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Longueuil
2956-0711 2956-0711 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Montréal
2956-0752 2956-0752 QUÉBEC INC.	1992 05 20	Québec
2954-1521 AGENCE M.R. INTERNATIONAL INC.	1992 05 21	Trois-Rivières
2954-2347 LES AGENCES DE VENTE BRUNET ET PLOUFFE INC.	1992 05 20	Longueuil
2954-3139 ARC ALMA INC.	1992 05 19	Alma
2954-1646 ASSURANCES HÉBERT & MARC LOISEL INC.	1992 05 14	Bonaventure
2956-0208 AVENTURE STUDIO INC.	1992 05 19	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2955-8913 LES BOUTIQUES "TROPICAZOO" INC.	1992 05 14	Longueuil
2955-9416 BRASSARD MARTEL INC.	1992 05 15	Iberville
2955-8962 B.F. LE SPÉCIALISTE DU NETTOYAGE DE PUISARD ET D'ÉGOÛT INC.	1992 05 15	Joliette
2955-8996 LES CABANONS EXCLUSIFS (1992) INC.	1992 05 15	Joliette
2956-0422 LE CABINET CONSEIL EN LEVÉE DE FONDS GESCOM INC.	1992 06 01	Montréal
2955-9606 CADEAUX DE PRESTIGE MONIQUE CHAPUT INC.	1992 05 15	Longueuil
2956-0000 LE CAFÉ DE LA PLACE DU 350e INC.	1992 05 20	Montréal
2955-8145 CAMIONNAGE ST-JUSTE INC.	1992 05 14	Kamouraska
2955-9408 CAMP, CONSEILLERS EN AMIANTE INC. CAMP, ASBESTOS CONSULTANTS INC.	1992 05 15	Longueuil
2955-9002 CARNETS CLUB AVANTAGES PLUS INC.	1992 05 14	Laval
2955-8186 LES CARTES A.M. INC.	1992 05 14	Longueuil
2954-2909 CENTRE DE MÉDITATION-CÉLÉBRATION ESTRIE QUÉBEC INC.	1992 05 21	Saint-François
2956-0737 CENTRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES COURTIER D'AFFAIRES C.S.E. INC.	1992 05 20	Montréal
2955-9648 CHABOT DESBIENS INC.	1992 05 15	Québec
2955-8525 CLINIQUE DE VARICES BARIBEAU INC.	1992 05 13	Abitibi
2954-3121 CONSOURCE CANADA LTÉE	1992 05 19	Saint-François
2954-1810 CONSTRUCTION CONFORME INC.	1992 05 19	Rimouski
2954-1430 CONSTRUCTION D.F.G.L. INC.	1992 05 15	Iberville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2955-9879 CONSTRUCTION GILLES ARSENAULT INC.	1992 05 20	Beauharnois
2954-2826 LES CONSTRUCTIONS GALILÉE INC.	1992 05 20	Québec
2956-0729 LES CONSTRUCTIONS GÉMACC INC.	1992 05 20	Montréal
2955-8806 LES CONSTRUCTIONS LAC-LAB INC.	1992 05 14	Terrebonne
2954-2230 LES CONSTRUCTIONS T.C.G. INC.	1992 05 19	Québec
2954-1455 COURTAGE FORESTIER C.B. INC.	1992 05 15	Montmagny
2955-8152 COUVRE-PLANCHERS CLÉROUX INC.	1992 05 14	Bedford
2956-0760 CRÉANIM INC.	1992 05 20	Montréal
2954-2321 LES CRÉPIS D'OR INC.	1992 05 19	Québec
2954-2198 LES CREVETTES DE GRANDE-RIVIÈRE INC.	1992 05 15	Gaspé
2955-9291 CRV CLIMATISATION INC.	1992 05 19	Montréal
2956-0299 DAMSCO INC.	1992 05 20	Roberval
2955-9887 DEK-ART DESIGN INC.	1992 05 20	Terrebonne
2954-2297 DÉPANNEUR MONT-LOUIS INC.	1992 05 19	Gaspé
2955-8798 LES DISTILLATEURS D'EAU DE GRANBY (1992) INC.	1992 05 14	Bedford
2954-2438 LES DISTRIBUTIONS GUIDEX INC.	1992 05 22	Terrebonne
2955-8467 DISTR-O-GEL INC.	1992 05 14	Montréal
2954-1117 DOMAINE DU LAC BERNIER INC.	1992 05 14	Baie-Comeau
2955-9812 DRAPEAU NÉON & PLASTIQUE LTÉE	1992 05 19	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2955-9804 LES ÉCURIES JACQUES MARCHAND INC.	1992 05 19	Beauharnois
2954-2206 ÉLAN G. C. B. INC.	1992 05 19	Québec
2955-9994 ENTREPÔT CINQ ÉTOILES INC.	1992 05 20	Montréal
2956-0448 LES ENTREPRISES ABBREZ INC.	1992 05 20	Montréal
2955-9564 LES ENTREPRISES ANGELO SOLITIERO INC.	1992 05 15	Montréal
2955-8632 LES ENTREPRISES BOURRET-QUEVILLON INC.	1992 05 14	Longueuil
2955-8160 LES ENTREPRISES DANIEL FOLIOT INC. DANIEL FOLIOT ENTERPRISES INC.	1992 05 14	Terrebonne
2955-9903 LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION JCC INC.	1992 05 20	Abitibi
2955-8939 LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION SIBEC INC.	1992 05 14	Montréal
2955-8731 LES ENTREPRISES DE GAZ NATUREL RICHELIEU INC.	1992 05 15	Richelieu
2955-9309 LES ENTREPRISES FRANÇOIS HUARD INC.	1992 05 19	Montréal
2956-0356 LES ENTREPRISES J.P. TANGUAY INC.	1992 05 20	Abitibi
2954-1109 LES ENTREPRISES YVES LEMAIRE INC.	1992 05 14	Trois-Rivières
2955-9739 LES EXPERTISES LACHAPELLE, MAYER, SCARINGI ET ASSOCIÉS INC.	1992 05 15	Montréal
2954-1182 FERME CLAUDEL INC.	1992 05 15	Alma
2954-1679 FERME DENIS LABRANCHE INC.	1992 05 14	Frontenac
2954-1703 FERME JOLIE PLAINE INC.	1992 05 14	Trois-Rivières
2954-2834 FERME LAROCHE ET ROBITAILLE INC.	1992 05 20	Trois-Rivières
2954-2974 FERME MARÉNO INC.	1992 05 22	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2954-2370 FRINGLACE INC.	1992 05 20	Beauce
2955-8848 GARAGE FRANÇOIS THOUIN INC.	1992 05 15	Terrebonne
2956-0281 GARDERIE, AU VILLAGE DES POUPONS INC.	1992 05 19	Terrebonne
2956-0455 GÉRARD RUELLAND & ASSOCIÉS INC.	1992 05 19	Chicoutimi
2954-3147 GESTION 16325 INC.	1992 05 19	Beauce
2956-0125 GESTION 904 NOTRE-DAME INC.	1992 05 20	Longueuil
2956-0034 GESTION ANDCO INC. ANDCO HOLDING INC.	1992 05 19	Montréal
2955-8517 GESTION ANDRÉ GEIGER INC.	1992 05 13	Beauharnois
2954-2842 GESTION CÉCILE TRUDEAU INC.	1992 05 20	Saint-Maurice
2955-8095 GESTION CLAUDE WATTERS INC.	1992 05 13	Abitibi
2954-2396 GESTION ÉRIC POULIN INC.	1992 05 21	Beauce
2956-0471 GESTION G.L.Z. INC.	1992 05 21	Laval
2955-9382 GESTION IMMOBILIÈRE CFDM INC.	1992 05 19	Joliette
2954-2289 GESTION JACQUELINE RIOUX INC.	1992 05 19	Gaspé
2956-0216 GESTION JEAN-CLAUDE BÉLISLE INC.	1992 05 19	Kamouraska
2954-2305 GESTION LEXICO D.M. INC.	1992 05 19	Québec
2954-2602 GESTION LUC BÉDARD INC.	1992 05 21	Québec
2954-1471 GESTION MARIE-ANDRÉE INC.	1992 05 15	Québec
2954-0432 GESTION MICHEL MARCEAU INC.	1992 05 15	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2954-1760 GESTION NASEO INC.	1992 05 19	Saint-Maurice
2955-9598 GESTION OLI-PAT INC.	1992 05 19	Terrebonne
2955-8103 GESTION RAYMOND HOUSE INC.	1992 05 13	Témiscamingue
2955-8392 GESTION RICHARD BOURDAGES INC.	1992 05 13	Abitibi
2955-9747 GESTION ST-NORBERT INC.	1992 05 15	Montréal
2954-0812 GOUTTIÈRE D.O. INC.	1992 05 19	Québec
2955-9630 LES GRANDS ÉLANS INC. THE GREAT ELKS INC.	1992 05 15	Trois-Rivières
2954-2917 GRENIER PERCUSSION INC.	1992 05 21	Trois-Rivières
2954-2339 GROUPE MAÇONNERIE DYNAMIQUE LTÉE	1992 05 19	Québec
2954-2263 LES IMPORTATIONS UNI-VERS INC.	1992 06 01	Québec
2955-9978 L'IMPRIMERIE BROMONT (1992) INC.	1992 05 20	Bedford
2956-0117 INDUSTRIES NORD-TECH INC. NORTH-TECH INDUSTRIES INC.	1992 05 20	Montréal
2955-8772 INVESTISSEMENTS GAÏA R&D ÉCOLOGIQUE INC.	1992 05 13	Bedford
2955-9028 INVESTISSEMENTS GAÏA R&D G.P.M. INC.	1992 05 13	Bedford
2955-9044 INVESTISSEMENTS GAÏA R&D MCLAB INC.	1992 05 13	Frontenac
2955-8764 INVESTISSEMENTS GAÏA R&D MICROCIRCUIT G.L. INC.	1992 05 13	Joliette
2955-9036 INVESTISSEMENTS GAÏA R&D PURCHASEMASTER INC.	1992 05 13	Montréal
2955-8905 INVESTISSEMENTS R&D TECHNOSYST INC.	1992 05 13	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2955-7766 LES INVESTISSEMENTS WHITE HORSE INC. WHITE HORSE INVESTMENTS INC.	1992 05 13	Montréal
2955-9366 JEANGIL INC.	1992 05 19	Longueuil
2955-9796 J.E.R. BOUDREAU & ASSOCIÉS INC.	1992 05 19	Montréal
2956-0901 J.M. LEDUC TRANSPORT INC.	1992 05 20	Saint-Hyacinthe
2955-8988 LARRY PERFORMANCE PLUS INC.	1992 05 15	Montréal
2954-1174 LOCATION D'AUTOS J. FONTAINE LTÉE	1992 05 15	Saint-Hyacinthe
2955-9861 LOCATION RIKLOU INC.	1992 05 19	Beauharnois
2955-8954 LUMAR ÉLECTRONIQUE INC.	1992 05 15	Montréal
2954-1695 MAÇONNERIE C. BISSON INC.	1992 05 14	Beauce
2955-9234 LES MAGASINS FAUST (1992) INC.	1992 05 15	Bedford
2955-9622 MANOIR DU BOISÉ GAGNON INC.	1992 05 15	Terrebonne
2955-9697 MARCHÉ BING-BING LTÉE	1992 05 19	Montréal
2955-9614 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION RIMA INC. RIMA CONSTRUCTION SUPPLIES INC.	1992 05 15	Montréal
2955-9952 MÉTAL ROCK FOREST (1992) INC.	1992 05 15	Laval
2956-0109 LA MÉTROPOLE MAÎTRE COURTIER INC.	1992 05 20	Montréal
2955-8509 LES MEUBLES FRANCINE & PAUL INC.	1992 05 13	Laval
2956-0414 MODE S.S. INC.	1992 05 19	Longueuil
2955-9713 MODULE GYM INC.	1992 05 15	Iberville
2954-0788 O. NOËL INC.	1992 05 15	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2955-8657 PAPETERIE INTER-CAN INC. INTER-CAN STATIONERY INC.	1992 05 15	Montréal
2956-0745 LES PÉTROLES CLOBER INC.	1992 05 20	Saint-François
2955-8699 LES PIERRES CORRADO INC.	1992 05 15	Montréal
2954-0465 PIGEPRO INC.	1992 05 15	Montréal
2954-1778 PIZZERIA BON VOYAGE INC.	1992 05 19	Kamouraska
2954-1836 LES PLACEMENTS VIA NORD INC.	1992 05 19	Laval
2954-2487 PLOMBERIE DUPRO INC.	1992 05 20	Trois-Rivières
2955-7790 PRÉVOST ET LACROIX INC.	1992 05 13	Beauharnois
2955-8723 PRODUIT MANUFACTURIER P.M.A. INC.	1992 05 14	Labelle
2955-8194 LES PRODUITS CHIMIQUES ORICOLOR INC.	1992 05 14	Montréal
2955-8822 LES PRODUITS CHIMIQUES UVIFLEX INC.	1992 05 14	Laval
2955-8780 PUBLISCOPE INC.	1992 05 15	Montréal
2955-9705 REMORQUAGE TASCHEREAU INC.	1992 05 15	Longueuil
2955-9358 RÉNOVATION MICHEL PILON INC.	1992 05 19	Terrebonne
2955-8921 RÉSIDENTE DE MES RÊVES INC.	1992 05 20	Kamouraska
2955-8947 RESTAURANT AU FAR WEST INC.	1992 05 14	Terrebonne
2955-8814 RESTAURANT CHEZ LIM INC.	1992 05 14	Longueuil
2956-0067 RESTAURANT CHILIEN EL MOLINO INC.	1992 05 20	Montréal
2955-8483 RESTAURANT JOHN LE GREC (IV) INC.	1992 05 14	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District Judiciaire
2955-9267 RESTAURANT SAADE INC.	1992 05 19	Montréal
2954-2768 RÉTRO-INFORMATION DE LA MAURICIE INC.	1992 05 13	Trois-Rivières
2955-9010 SANI-SERVICE 2000 INC.	1992 05 14	Montréal
2955-8178 LES SERRES DE ROSALIE INC.	1992 05 15	Beauharnois
2955-8624 SERVICES COMPTABLES PELLETIER CHAUVETTE INC.	1992 06 19	Montmagny
2956-0463 LES SERVICES FINANCIERS MICHEL PELLETIER & ASSOCIÉS INC.	1992 05 20	Montréal
2955-8756 SOCIÉTÉ DE GESTION DES PUBLICATIONS CHANTROYAL INC.	1992 05 15	Montréal
2954-2529 SONORAM INTERNATIONAL INC.	1992 05 21	Québec
2955-8475 SPEQ IDÉACOM LTÉE	1992 05 13	Montréal
2955-9721 LES SUPERSTARS JUNIOR INC. JUNIOR SUPERSTARS INC.	1992 05 15	Montréal
2954-2404 SYSTÈME D.L.S. INC.	1992 05 21	Trois-Rivières
2956-0331 LES SYSTÈMES ENERCOOL INC. ENERCOOL SYSTEMS INC.	1992 05 20	Montréal
2956-0083 SYSTÈME-G ALLIANCE FRANCE-CANADA INC.	1992 05 20	Montréal
2955-9424 LES THERMOPOMPES ADRIEN GAUDREAU INC.	1992 05 15	Beauce
2955-8582 TOITURE DE LA VALLÉE INC.	1992 05 14	Rimouski
2955-7980 TRANSPORT DEN-GI INC.	1992 05 14	Kamouraska
2954-1653 TRANSPORT LÉVIS BOUCHARD INC.	1992 05 14	Roberval
2955-9937 TRANSPORT MARC FOREST INC.	1992 05 15	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2955-9929 TRANSPORT RICHARD LEPAGE INC.	1992 05 15	Montréal
2955-9911 TRANSPORT STÉPHANE MORIN & RICHARD MIREAULT INC.	1992 05 15	Joliette
2955-9945 TRANSPORT SYLVAIN TELMOSSÉ INC.	1992 05 15	Montréal
2955-9986 UNI-GYM PLUS INC.	1992 05 20	Terrebonne
2954-1190 USINAGE GAME INC.	1992 05 15	Richelieu
2954-2362 VERBOIS ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.	1992 05 20	Québec
2954-2479 VOYAGE MARC-AURORE NADEAU INC.	1992 05 22	Québec

*L'Inspecteur général des
institutions financières.
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3847

Délivrance d'un certificat de continuation

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes :

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1196-0085 AIR BELLEVUE INC.	1970 05 06	1992 05 20	
1276-6713 CENTRE D'ACHAT MORGAN ROCKLAND INC.	1954 12 04	1992 05 19	
1501-6876 GARAGE RÉAL BARRÉ INC.	1976 01 09	1992 05 15	
1245-3247 ^A LES IMMEUBLES CHARLES GIRARD INC.	1963 06 27	1992 05 14	
1465-1202 IMPRIMERIE PERROT INC.	1976 02 27	1992 05 19	
1174-7565 NELSON JALBERT INC.	1968 05 01	1992 05 14	
1473-9296 LES SYSTÈMES INTÉRIEURS ATLAS INC.	1977 02 07	1992 05 14	

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3848

Délivrance d'un certificat de fusion

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2954-2669 2954-2669 QUÉBEC INC.	ÉPICERIE L. CHARTIER INC. 2953-3676 QUÉBEC INC.	1992 05 22	Frontenac
2954-1828 BERGERON & TRUDEL INC.	BERGERON & TRUDEL INC. 2856-2387 QUÉBEC INC.	1992 06 01	Arthabaska
2954-4087 COUVOIR SCOTT LTÉE	2644-3705 QUÉBEC INC. COUVOIR DÉSY LTÉE COUVOIR SCOTT LTÉE	1992 05 24	Beauce
2954-3154 DÉPANNEUR PIT (DUBUISSON) INC.	DÉPANNEUR PIT (DUBUISSON) INC. 2949-1909 QUÉBEC INC.	1992 05 05	Abitibi
2954-1216 PAVILLON NAZARETH DU CAP (1985) INC.	2742-9224 QUÉBEC INC. PAVILLON NAZARETH DU CAP (1985) INC.	1992 05 12	Trois-Rivières
2954-2511 SOLOTECH INC.	LES ÉCLAIRAGES PERFORMANCE DU QUÉBEC LTÉE SOLOTECH INC.	1992 06 01	Montréal
2954-2222 LES TRANSPORTS MIGNEAULT INC.	LES TRANSPORTS MIGNEAULT INC. LES TRANSPORTS NOR-VAL INC.	1992 06 01	Roberval
3849			<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Délivrance d'un certificat de modification

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2170-6445 2170-6445 QUÉBEC INC.	1984 05 24	1992 05 13	de la dénomination sociale: FERME ALDONIE INC.
2528-3896 2528-3896 QUÉBEC INC.	1987 07 21	1992 05 20	du district: Montréal
2534-3633 2534-3633 QUÉBEC INC.	1987 04 22	1992 04 15	de la dénomination sociale: LES PRODUCTIONS BERLIOZ INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2539-0758 2539-0758 QUÉBEC INC.	1987 09 15	1992 05 14	1) de la dénomination sociale: EXPERTS EN GLACES DU ST-LAURENT INC. ST. LAWRENCE ICE EXPERTS INC. 2) du district: Montréal
2622-2349 2622-2349 QUÉBEC INC.	1988 06 21	1992 05 15	de la dénomination sociale: GESTIONS D'ASSURANCES NORICO INC.
2629-1393 2629-1393 QUÉBEC INC.	1988 10 12	1992 05 19	de la dénomination sociale: RESSOURCE INFORMATIQUE RAYMOND INC.
2635-6410 2635-6410 QUÉBEC INC.	1988 12 22	1992 05 21	1) du district: Iberville 2) du capital-actions 3) des dispositions
2644-3556 2644-3556 QUÉBEC INC.	1989 05 16	1992 05 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
2748-8642 2748-8642 QUÉBEC INC.	1990 02 15	1992 05 14	du capital-actions
2843-6855 2843-6855 QUÉBEC INC.	1990 11 16	1992 05 12	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES FORESTIÈRES YVES VIGNEAULT INC.
2848-2594 2848-2594 QUÉBEC INC.	1990 12 19	1992 05 20	des restrictions à l'activité
2848-6066 2848-6066 QUÉBEC INC.	1991 01 08	1992 05 15	du district: Montréal
2848-7478 2848-7478 QUÉBEC INC.	1990 12 28	1992 05 11	de la dénomination sociale: CANAJEAN INC.
2851-3331 2851-3331 QUÉBEC INC.	1991 02 15	1992 05 21	1) de la dénomination sociale: GESTION LÉON BÉDARD INC. 2) du capital-actions
2853-9930 2853-9930 QUÉBEC INC.	1991 03 08	1992 05 15	du district: Rimouski
2856-1835 2856-1835 QUÉBEC INC.	1991 05 01	1992 05 13	1) du capital-actions 2) des dispositions
2858-0819 2858-0819 QUÉBEC INC.	1991 05 15	1992 05 15	de la dénomination sociale: AUTOCARS MURRAY HILL INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2859-6872 2859-6872 QUÉBEC INC.	1991 06 27	1992 05 15	des restrictions à l'activité
2859-7532 2859-7532 QUÉBEC INC.	1991 06 28	1992 05 15	de la dénomination sociale : AÉROCAR QUÉBEC (1992) LTÉE
2862-4997 2862-4997 QUÉBEC INC.	1991 07 30	1992 05 13	du capital-actions
2862-5135 2862-5135 QUÉBEC INC.	1991 07 30	1992 05 13	1) de la dénomination sociale : SOCIÉTÉ À CAPITAL DE RISQUE R & D IBA INC. 2) du capital-actions 3) des restrictions à l'activité 4) des dispositions
2862-5812 2862-5812 QUÉBEC INC.	1991 07 30	1992 05 13	des restrictions à l'activité
2864-9911 2864-9911 QUÉBEC INC.	1991 09 20	1992 05 20	de la dénomination sociale : MARCOR 2000 INC.
2865-9480 2865-9480 QUÉBEC INC.	1991 09 20	1992 05 12	1) de la dénomination sociale : SCIERIE G.J.M.D. INC. 2) du district : Joliette
2866-8028 2866-8028 QUÉBEC INC.	1991 10 09	1992 05 19	1) de la dénomination sociale : OLYMPIA MINIBUS INC. 2) du district : Terrebonne
2867-2566 2867-2566 QUÉBEC INC.	1991 10 23	1992 05 15	de la dénomination sociale : LES SERRES PRO-SOL INC.
2868-6368 2868-6368 QUÉBEC INC.	1991 11 13	1992 05 15	de la dénomination sociale : VÊTEMENTS WARWICK INC.
2869-5385 2869-5385 QUÉBEC INC.	1991 12 17	1992 05 15	de la dénomination sociale : LES INDUSTRIES PORTNEUF INC.
2944-6085 2944-6085 QUÉBEC INC.	1991 12 30	1992 05 14	de la dénomination sociale : SAUGEMAR INC.
2944-9881 2944-9881 QUÉBEC INC.	1992 01 28	1992 05 11	de la dénomination sociale : LES ENTREPRISES FORESTIÈRES GILUC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2945-1150 2945-1150 QUÉBEC INC.	1991 11 14	1992 05 15	de la dénomination sociale: RÔTISSERIE DE NOIX ARLEQUIN INC.
2946-2801 2946-2801 QUÉBEC INC.	1991 12 13	1992 04 15	1) de la dénomination sociale: MCLAB SCIENCE INC. 2) du capital-actions
2949-3384 2949-3384 QUÉBEC INC.	1992 02 10	1992 04 16	du district: Laval
2949-7476 2949-7476 QUÉBEC INC.	1992 02 18	1992 05 13	de la dénomination sociale: BEN & JERRY CANADA (1992), INC. BEN & JERRY'S CANADA (1992), INC.
2950-5104 2950-5104 QUÉBEC INC.	1992 03 10	1992 05 15	de la dénomination sociale: V.I.S. COMMUNICATIONS INTERNATIONALES INC.
2951-4197 2951-4197 QUÉBEC INC.	1992 04 02	1992 05 14	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS T.V.C. LTÉE
2952-0558 2952-0558 QUÉBEC INC.	1992 04 21	1992 05 15	de la dénomination sociale: QUADRASYS TRANSFERTS TECHNOLOGIQUES INC.
2955-3674 2955-3674 QUÉBEC INC.	1992 05 04	1992 05 19	du district: Rouyn-Noranda
2855-1497 ABITIBI ÉLECTRIQUE (1991) INC.	1991 04 08	1992 05 14	de la dénomination sociale: AS ÉLECTRIQUE INC.
1478-3591 ALUMINIUM GOULET & FILS INC.	1977 06 03	1992 05 15	du district: Bedford
2529-3002 ARMOIRES FANTAISIE STE-AGATHE INC.	1987 08 17	1992 05 20	de la dénomination sociale: 2529-3002 QUÉBEC INC.
1111-1416 LES ASSOCIÉS LIONEL INC.	1968 04 03	1992 05 21	du district: Beauharnois
1364-4257 BISODEC INC.	1975 07 02	1992 05 15	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2760-6474 CANTROC INC.	1990 08 01	1992 05 11	de la dénomination sociale: ÉCHANGE COMMERCIAL COMTEX INC. COMTEX TRADE EXCHANGE INC.
1363-0462 CENTRE D'AUTOBUS BEAUPORT LTÉE	1975 04 22	1992 05 15	de la dénomination sociale: CENTRE D'AUTOBUS INTER INC.
2840-4549 CENTRE HUARD-MARCEAU INC.	1990 09 18	1992 05 13	de la dénomination sociale: CENTRE HUARD INC.
2862-3759 LA COMPAGNIE ULTRA-CLAIR INC.	1991 07 29	1992 05 21	du district: Montréal
2952-3461 CONECTRA INTERNATIONAL LTÉE	1992 04 27	1992 05 19	1) du capital-actions 2) des dispositions
1239-2809 CONSTRUCTION BLENDIA INC.	1972 05 10	1992 04 15	du district: Laval
1506-1757 CONSTRUCTIONS JEAN COUTURE INC.	1977 08 19	1992 05 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
2425-1472 LES CONSTRUCTIONS PLANITEC CANADA INC.	1986 12 16	1992 05 15	de la dénomination sociale: GER-CO-DEV INC.
2171-6667 LA COULÉE DU ST-LAURENT INC.	1984 06 14	1992 05 15	1) du capital-actions 2) des dispositions
2851-5062 LES COUVRE-PLANCHERS A. LESAGE INC.	1991 02 15	1992 05 19	de la dénomination sociale: C. TOUTANT TAPIS, POSEUR INC.
2543-2253 LES DISTILLATEURS D'EAU GRANBY INC.	1987 12 04	1992 05 15	de la dénomination sociale: 2543-2253 QUÉBEC INC.
2432-4832 DISTRIBUTEUR DE CUISINE FUTURA INC.	1987 03 18	1992 05 20	du district: Montréal
2758-8086 DISTRIBUTION R. BENJAMIN INC.	1990 08 08	1992 05 14	1) de la dénomination sociale: BOULONS-PLUS INC. PLUS-FASTENERS INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2526-4979 EAU AQUARIUS INC.	1987 05 29	1992 05 13	de la dénomination sociale: EAU CASCAPÉDIA INC. CASCAPÉDIA WATER INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2741-9753 ECOSPHERE (S.C.R.) INC.	1989 10 31	1992 05 20	du capital-actions
1214-7815 LES ENTREPRISES NATIONAL LUGGAGE INC.	1971 11 02	1992 05 19	du capital-actions
2748-3635 ENVIRONNEMENTEC INC.	1990 02 06	1992 05 14	1) du district: Montréal 2) des dispositions
1479-7740 ESCOMONT INC.	1977 07 22	1992 05 15	1) du capital-actions 2) des dispositions
2861-6951 FERME BÉLANGEOISE INC.	1991 08 14	1992 05 20	du capital-actions
2524-4377 FERME GILLES ARPIN INC.	1987 04 13	1992 05 15	1) de la dénomination sociale: 2524-4377 QUÉBEC INC. 2) du district: Saint-François
2752-5963 FERME LUCASSE INC.	1990 03 23	1992 05 19	du district: Drummond
2852-6853 FERME ST-FÉLICIEN INC.	1991 04 01	1992 05 20	du capital-actions
2953-7487 LES FOSSES SEPTIQUES NORD-OUEST (1992) INC.	1992 05 04	1992 05 20	de la dénomination sociale: LES FOSSES SEPTIQUES DU NORD-OUEST (1992) INC.
2321-1949 GESTION ALJR INC.	1985 05 16	1992 05 22	du district: Beauce
2949-7013 GESTION FAMILLE N. PICARD INC.	1992 02 18	1992 05 15	1) de la dénomination sociale: GESTION FAMILLE D. GAUTHIER INC. 2) du district: Saint-François
2732-1108 GESTION GISÈLE CHEVRIER INC.	1989 06 01	1992 05 14	du district: Joliette
2439-7804 LES GESTIONS JO-CLAIR INC.	1986 08 25	1992 04 16	du district: Richelieu
2945-8759 GROUPE INFO-BOSS INC.	1991 12 04	1992 05 15	du district: Terrebonne
1226-5278 HENRI RENAUD CONSTRUCTION INC.	1971 11 05	1992 05 14	de la dénomination sociale: 1226-5278 QUÉBEC INC.
2751-8612 IMPRIMERIE ST-ONGE INC.	1990 04 30	1992 05 19	de la dénomination sociale: ASPRO TÉMIS INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2430-4552 LES INVESTISSEMENTS FERRON INC.	1987 02 13	1992 05 14	du district: Montréal
2944-7752 INVESTISSEMENTS MARIO DÉSILETS INC.	1992 01 09	1992 05 14	de la dénomination sociale: INVESTISSEMENTS MARIO DÉSILETS LTÉE
2948-8384 LEMIEUX, ACHETEURS INTERNATIONAUX INC.	1992 03 02	1992 05 15	de la dénomination sociale: LEMIEUX, ACHETEUR INTERNATIONAL INC.
2623-0870 LES PRODUCTIONS "COMMENT ÇA VA?" INC.	1988 07 12	1992 05 13	1) de la dénomination sociale: IDÉACOM INTERNATIONAL INC. 2) du capital-actions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2317-1812 LES MAGASINS FAUST INC.	1985 02 27	1992 05 19	de la dénomination sociale: 2317-1812 QUÉBEC INC.
2428-7062 MÉCANIQUE DE MOTOS BEAULIEU INC.	1987 01 26	1992 05 19	du capital-actions
2952-7819 MMSA SERVICES ACTUARIELS INC.	1992 03 26	1992 05 20	du capital-actions
2851-9858 OUTILLAGE J.G.V. INC.	1991 03 18	1992 05 19	1) de la dénomination sociale: MULTI-NET J.S. INC. 2) du district: Québec
2334-2595 PORTES ET FENÊTRES ISOTHERMIC INC.	1986 01 22	1992 05 19	1) du capital-actions 2) des dispositions
2861-1549 LES PORTES ET FENÊTRES J. LACROIX ET FILS INC.	1991 07 09	1992 05 19	1) du capital-actions 2) des dispositions
2842-4356 PROCOL INC.	1990 09 06	1992 05 19	de la dénomination sociale: LES SYSTÈMES SUR MESURE S.S.M. (1992) INC.
2430-8470 PROJEXCO INC.	1987 03 06	1992 05 15	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 20
1109-8266 PROVIGO INC.	1961 11 14	1992 05 22	de la dénomination sociale: UNIVA INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2751-7416 RÉCUPÉRATION CAOUT-BEC INC.	1990 05 01	1992 05 19	de la dénomination sociale: PROSPEC TRANSPORT INC.
2754-8106 RÉCUPÉRATION H.C. INC.	1990 05 29	1992 05 11	de la dénomination sociale: LOTBINIÈRE MÉTAL INC.
2645-4025 RÉNOVATIONS J. PAUL BOSSÉ INC.	1989 04 27	1992 04 21	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
2759-9653 RE/MAX L.S. (G.G.) INC.	1990 07 11	1992 05 12	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES PROHABITA 2 000 INC.
1105-8377 SERVICE DE LIMOUSINE MURRAY HILL LIMITÉE	1932 06 13	1992 05 15	de la dénomination sociale: 1105-8377 QUÉBEC INC.
2624-4822 LES SERVICES FINANCIERS LABARRE ET ASSOCIÉS INC.	1988 09 21	1992 05 15	1) de la dénomination sociale: LES SERVICES FINANCIERS CHARDEM INC. 2) du district: Trois-Rivières
2547-1236 SOCIÉTÉ DES PÊCHES DE NEWPORT INC.	1988 03 23	1992 05 19	du capital-actions
1356-6393 SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DES BASQUES INC.	1974 05 15	1992 05 19	1) du district: Rimouski 2) du capital-actions 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs minimum 1 maximum 15
1628-4192 LES SYSTÈMES SUR MESURE S.S.M. INC.	1978 07 19	1992 05 19	de la dénomination sociale: PROCOL (1992) INC.
1332-7234 LES TOURS MIRABELLE INC.	1972 12 04	1992 05 19	1) du capital-actions 2) des dispositions
2549-0731 VITRERIE MONT-GRANIT INC.	1988 02 23	1992 05 19	1) du capital-actions 2) des dispositions

Délivrance d'un certificat rectifié/complété :

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à chacune des compagnies suivantes :

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
1336-8212 CENTRE DE PORTES ET FENÊTRES ST-BRUNO LTÉE	modification	1992 05 07	1992 05 22
2953-0961 DEMONTIGNY, BLIER ASSURANCES INC.	constitution	1992 04 21	1992 05 21
2953-7115 ÉQUIPEMENTS PLANNORD LTÉE PLANNORD EQUIPMENT LTD.	fusion	1992 05 01	1992 05 15
2953-4617 LES PLACEMENTS JOSEPH SAXE INC.	fusion	1992 08 01	1992 05 15
2950-3679 SOCIÉTÉ À CAPITAL DE RISQUE R & D PARALLEX GÉOMATIQUE INC.	constitution	1992 03 06	1992 05 21

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

3851

Compagnies (Partie III) — Loi sur les**Lettres patentes****CHARLEVOIX À CHEVAL INC.**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes en date du 1992 05 26 constituant en corporation, sans capital-actions, « CHARLEVOIX À CHEVAL INC. » déjà constituée en corporation le 1992 03 17 en vertu de la Loi sur les clubs de récréation.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 2 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est à 1400, boulevard Mgr-de-Laval, Baie-Saint-Paul, district judiciaire de Charlevoix.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2949-2055*

3858

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes :

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2954-1745 120 ^e MEUTE FAUCONS DES MONTS DE ST-AIMÉ-DES-LACS	1992 05 20	Saint-Aimé-des-Lacs
2952-6498 L'ABREACTION	1992 05 20	1873, chemin des Patriotes, Mont Saint-Hilaire

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2954-1802 L'ASSOCIATION DE LA CHARITÉ MUSULMANE "MERHAMET" MONTRÉAL QUÉBEC	1992 05 21	900, Ontario, Montréal
2954-1224 ASSOCIATION DE PARENTS DE JUMEAUX DE LANAUDIÈRE	1992 05 21	2973, route 346, Sainte-Julienne
2954-1414 L'ASSOCIATION DES ANCIENS VULKINS (FOOTBALL) INC.	1992 05 19	198, rue Notre-Dame est, Victoriaville
2954-1489 ASSOCIATION DES CIMETIÈRES ET ÉGLISES DE MÉGANTIC-COMPTON MÉGANTIC-COMPTON CEMETERY AND CHURCH ASSOCIATION	1992 05 21	Bury
2954-2651 ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES ST-ROCH (QUÉBEC)	1992 05 22	205, St-Joseph est, Québec
2954-2180 ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DU CENTRE-VILLE DE LORETTEVILLE	1992 05 19	303, rue Racine, Loretteville
2954-1513 ASSOCIATION DES JEUNES ARPENTEURS- GÉOMÈTRES DU QUÉBEC	1992 05 21	2089, chemin Ste-Foy, Sainte-Foy
2954-1091 ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE ST-LOUIS-DE-FRANCE	1992 05 19	820, Hôtel de Ville, Saint-Louis-de-France
2954-1752 L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE LA MONTAGNE DE RIGAUD INC.	1992 05 20	310, Ganivet, Sainte-Madeleine de Rigaud
2953-4195 ASSOCIATION DES RETRAITÉS ET AÎNÉS DU NOUVELLISTE	1992 05 19	1920, rue Bellefeuille, Trois-Rivières
2954-3063 ASSOCIATION DES SECOURISTES HORS ROUTE DU QUÉBEC	1992 05 21	61, 63 ^e Avenue, Saint-Eustache
2954-1737 ASSOCIATION DU SPORT SCOLAIRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE D'ANJOU	1992 05 20	7500, Goncourt, Anjou
2954-3105 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES DE GRANDE TAILLE	1992 05 21	1226, rue Ste-Élisabeth, Montréal
2954-3089 A.T.T.S.B.F. ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL BAS DU FLEUVE	1992 05 21	60, Evêché ouest, Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2954-0846 CARREFOUR CARDIJN	1992 05 19	435, du Roi, Québec
2954-3097 CENTRE CANADIEN DE L'HOMME NOUVEAU	1992 05 21	10760, Hamel, Montréal
2954-1497 CENTRE DE COMMUNICATION DIRECTE CÔTE DES NEIGES	1992 05 21	5482, Victoria, Montréal
2954-1448 CENTRE DE COMMUNICATIONS GRAPHIQUES D'AHUNTSIC	1992 05 20	9155, rue St-Hubert, Montréal
2954-2214 CLUB DE COMPÉTITION DU MASSIF DU SUD INC.	1992 05 19	1989, Route du Massif, Saint-Philémon
2954-1687 CLUB DE MOTONEIGISTES LES HAUTS SOMMETS DE COLOMBIER	1992 05 20	581, Principale, Colombier
2954-1711 CLUB DE VOILE LA BAIE DU SOLEIL	1992 05 20	3234, chemin Tour du Lac, Nominique
2954-1729 CLUB DES INITIÉS SÉLECT INC.	1992 05 20	800, boulevard Chomedey, Tour C, bureau 210, Laval
2954-2644 CLUB ÉQUESTRE MORIN-HEIGHTS INC.	1992 05 22	34, chemin des Lilas, Sainte-Anne des Lacs
2954-2982 CLUB NAUTIQUE DE ST-PRIME INC.	1992 05 22	Saint-Prime
2954-1661 COMITÉ DES MÂCHOIRES DE VIE DE CHARLEVOIX-EST	1992 05 19	91, Principale, Pointe-au-Pic
2954-1505 COMITÉ DES ORPHELINS ET ORPHELINES INSTITUTIONNALISÉS DE DUPLESSIS	1992 05 21	135, rue Therrien, Sainte-Anne-des-Plaines
2954-1133 COMITÉ DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LAC-MÉGANTIC INC.	1992 05 20	Lac-Mégantic
2954-2354 COMITÉ FÉMININ DES MEMBRES DU CLUB DE GOLF DE GRAND'MÈRE	1992 05 20	10, 6 ^e Avenue, Grand'Mère
2953-4237 CONSEIL ÉCONOMIQUE CRI EYYOU ECONOMIC COUNCIL	1992 05 19	Waswanipi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2954-1398 CORPORATION ARTS ETC. (MONTRÉAL)	1992 05 19	5158, rue Garnier, Montréal
2954-3113 CUISINE COLLECTIVE À TOUTE VAPEUR	1992 05 21	12125, rue Notre-Dame est, Pointe-aux-Trembles
2954-1125 CURLING MAURICIE	1992 05 20	3095, rue Toulouse, Trois-Rivières-Ouest
2954-2453 ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST DE L'ESPRIT DE VÉRITÉ (E.J.C.E.V.)	1992 05 20	440, Place Van Gogh, Brossard
2954-1786 ENTRAIDE BÉNÉVOLE JOLIMONT INC.	1992 05 21	Chertsey
2954-3055 FONDATION LA DIONNERAIE INC.	1992 05 21	525, de la Seigneurie, Saint-Roch des Aulnaies
2954-1141 LA FONDATION LES AMIS PIERROT INC.	1992 05 20	417, Saint-Nicolas, bureau 200, Montréal
2954-2461 FONDATION NORMAN FORTIER	1992 05 20	7000, Louis-H. Lafontaine, Montréal
2954-1158 FONDATION PAIX ET PARTAGE	1992 05 20	Centre Communautaire Groulx, 4901, rue Saint-Joseph, Laval
2954-1372 FONDATION POUR L'ART THÉRAPEUTIQUE ET L'ART BRUT AU QUÉBEC	1992 05 19	1449-1453, boulevard St-Jean-Baptiste, Pointe-aux-Trembles
2954-4053 LES FORCES D'UNE ÈRE NOUVELLE (1992) INC.	1992 05 21	3785, rue Notre-Dame, Jonquière
2954-1232 GROUPE D'ENCADREMENT ET DE RECHERCHE SUR L'ARCHITECTURE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	1992 05 21	4028, de Bullion, Montréal
2954-1083 GROUPE D'ÉTUDE EN MÉDECINE TRADITIONNELLE CHINOISE YANG SHENG	1992 05 19	364, 10 ^e Rue, Québec
2954-1844 GROUPE EN GESTION AGRICOLE DE SAINT-HYACINTHE	1992 05 22	L'I.T.A. de Saint-Hyacinthe, 3230, rue Sicotte, Saint-Hyacinthe
2949-1487 LA MAISON M.G.R. DE MONTRÉAL-NORD	1992 05 21	3737, rue Monselet, Montréal-Nord

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2953-4856 NOUVEAU REGARD, REGROUPEMENT DE PARENTS POUR LA SANTÉ MENTALE DE LA BAIE-DES-CHALEURS	1992 05 22	418, Route 6, Port-Daniel
2953-4799 LES PARTENAIRES EN ALPHABÉTISATION DU QUÉBEC (P.A.Q.) LITERACY PARTNERS OF QUÉBEC (L.P.Q.)	1992 05 19	3040, rue Sherbrooke ouest, Montréal
2954-1406 REGROUPEMENT CULTUREL DES VIEILLES ARDOISES	1992 05 19	289, rue Principale, Kingsbury
2954-3071 LE REGROUPEMENT F.R.A.P. (FAMILLES ET RÉSIDENCES D'ACCUEIL PROVINCIALES)	1992 05 21	7320, Rhéaume, Anjou
2954-1851 LE RENDEZ-VOUS CHAMPÊTRE INC.	1992 05 22	290, rue St-Maurice, Proulxville
2954-1240 RUES PRINCIPALES LAC-MÉGANTIC INC.	1992 05 21	5527, rue Frontenac, Lac-Mégantic
2954-1539 SERVICE DES ARCHIVES DE L'ARCHIDIOCÈSE DE SHERBROOKE INC.	1992 05 22	130, rue Cathédrale, Sherbrooke
2954-2172 LE VIEUX-LÉVIS EN FÊTE	1992 05 19	Lévis
2954-3048 VOIX DES MOULINS	1992 05 21	915, Montée Masson, bureau 101, Lachenaie
3852		

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes supplémentaires

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes :

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2868-7408 LES APPARTEMENTS COMMUNAUTAIRES LE PONT INC.	1992 02 06	1992 05 21	1) des objets 2) des dispositions
1850-4514 ASSOCIATION DES COPAINS DE VENISE	1981 09 21	1992 05 19	des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1278-0383 L'ASSOCIATION DES ÉDUCATRICES ET ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE INC.	1970 03 13	1992 05 19	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers
2159-1615 ASSOCIATION DES IMMIGRANTS LATINO- AMÉRICAINS DE CÔTE-DES-NEIGES	1983 11 22	1992 05 21	de la dénomination sociale: ASSOCIATION LATINO-AMÉRICAIN DE CÔTE-DES-NEIGES (ALAC)
2840-3954 ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS & ÉTUDIANTES DU COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET INC.	1990 09 27	1992 05 20	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers 3) des dispositions
1260-0698 CENTRE HOSPITALIER FLEURY	1957 01 23	1992 05 22	de la valeur des biens immobiliers
2542-4169 CLUB DES 3 - 4 RENCONTRES ST-FRÉDÉRIC INC.	1987 12 30	1992 05 19	de la dénomination sociale: CLUB DE VÉHICULE TOUT-TERRAIN LES HARFANGS DE TRING-JONCTION INC.
1643-5760 GARDERIE LE CERF-VOLANT	1980 06 13	1992 05 21	1) du siège social: 3, Complexe Desjardins, Tour nord Montréal 2) des objets 3) des dispositions
2412-1006 LA JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE 04 INC.	1986 02 13	1992 05 19	de la dénomination sociale: LA JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE DU COEUR DU QUÉBEC INC.
1859-8763 LA MISSION DE L'EUGÉNISME	1982 08 02	1992 05 19	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers 3) des dispositions
2325-0723 M.N.D. - "LE PASSEUR"	1986 01 09	1992 05 21	de la dénomination sociale: MAISON LE PASSEUR
2312-7046 ORCHESTRE SYMPHONIQUE JOLIETTE DE LANAUDIÈRE INC.	1984 11 29	1992 05 19	de la dénomination sociale: ORCHESTRE DE CHAMBRE LANAUDIÈRE
2952-4675 PHOBIES-ZÉRO	1992 03 24	1992 05 21	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: 7

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2948-0183 REGROUPEMENT AXÉ SUR LA PRÉVENTION DES TOXICOMANIES CHEZ LES JEUNES DE SAINT-LAURENT	1992 02 12	1992 05 22	de la dénomination sociale: REGROUPEMENT POUR LA QUALITÉ DE VIE DES JEUNES DE SAINT-LAURENT INC.
2840-6775 REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DE PÊCHEURS DU NORD DE LA GASPÉSIE	1990 10 22	1992 05 19	de la dénomination sociale: REGROUPEMENT DES PÊCHEURS PROFESSIONNELS DU NORD DE LA GASPÉSIE
2864-4185 LA RELATION D'AIDE, MON ESSENTIEL	1991 09 06	1992 05 22	1) de la dénomination sociale: LA RÉSIDENCE AUTONOME, MON ESSENTIEL 2) des objets 3) de la valeur des biens immobiliers 4) des dispositions
2755-0151 SKI-HULL - CLUB DE SKI NORDIQUE	1990 06 08	1992 05 22	de la dénomination sociale: CLUB SKINOUK
1644-7773 SOUS-POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC LAURENTIDES INC.	1980 05 23	1992 05 21	des dispositions
1840-3220 SOUS-POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC TERREBONNE INC.	1980 11 03	1992 05 21	des dispositions
1842-0208 SOUS-POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC DE TAILLON INC.	1980 12 29	1992 05 21	des dispositions
2429-2625 UNION DES PLONGEUR 'ALMA LES SÉBASTES	1987 02 13	1992 05 21	1) de la dénomination sociale: CLUB SOCIAL UNITÉ 1318 D'ALMA 2) des objets
2551-6584 VILLA ST-HONORÉ INC.	1988 05 04	1992 05 20	des dispositions

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes :

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1332-2979 FRUITERIE VAL-MONT INC.	FRUITERIE VAL-MONT VOTRE MARCHAND DE SANTÉ INC.	1972 10 13
2755-1332 COMITÉ DES CITOYENS (SECTEUR ORFORD NORD)	COMITÉ DES LOISIRS ORFORD NORD	1990 06 19
1242-8199 L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE CONSERVATION DE LA FAUNE DES CANTONS DE L'EST	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE ESTRIE 05	1972 05 23

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

3854

Dissolution — Demandes de

1341-8546 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 1341-8546 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 5 mai 1992

80006

Le président,
JEAN-PAUL FILLION

2159-3009 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2159-3009 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chicoutimi, le 27 mai 1991

80101

Pour la compagnie,
CAROL GIRARD, avocat

2312-6477 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2312-6477 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 29 mai 1992

80075

Les procureurs de la compagnie,
LAFLEUR BROWN DE GRANDPRÉ KRONSTRÖM

2312-9604 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2312-9604 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Victoriaville, le 30 mai 1992

80084

Le président,
JEAN-MARIE DOUCET

2324-8479 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2324-8479 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Brossard, le 1^{er} juin 1992

80131

Le président,
RENALD DUFRESNE

2331-1327 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2331-1327 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Baie-Saint-Paul, le 19 mai 1992

80004

Le président,
LUCIEN OTIS

2550-3566 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2550-3566 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 mai 1992

80081

La secrétaire de la compagnie,
HUGUETTE DUCHARME

2411-3268 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2411-3268 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Terrebonne, le 31 décembre 1991

80100

L'administrateur,
GAÉTAN LANGLOIS

2643-4738 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2643-4738 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 21 mai 1992

80024

Le président,
GILLES LAROCQUE

2426-2610 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2426-2610 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Westmount, le 6 mai 1992

79998

Le secrétaire de la compagnie,
WILLIAM D. HART

2646-4438 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2646-4438 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Eustache, le 16 avril 1992

79996

Le président,
GILLES LEDUC

2527-7328 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2527-7328 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sorel, le 29 mai 1992

80111

Le procureur de la compagnie,
JEAN-GUY CAPLETTE, notaire

2744-9032 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2744-9032 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Westmount, le 6 mai 1992

80000

Le secrétaire de la compagnie,
WILLIAM D. HART

2546-6228 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2546-6228 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Mascouche, le 27 mai 1992

80027

Le président,
ANDRÉ SÉVIGNY

2753-0484 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «2753-0484 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 3 juin 1992

80115

L'administrateur,
MICHEL LAVIOLETTE

2754-7272 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2754-7272 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rivière-du-Loup, le 26 mai 1992

80022

Le procureur de la compagnie,
RENÉ MICHEL OUELLET

2863-3279 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2863-3279 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Félicien, le 29 mai 1992

80104

La vice-présidente,
CHRISTINE BEAUDOIN

A-1 COUVREURS DE MONTRÉAL INC.

Prenez avis que la compagnie « A-1 COUVREURS DE MONTRÉAL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 19 mai 1992

80094

Le président,
LYNN VAN VLIET

AÉRO-SPORTS QUÉBEC AFFILIÉS (A.S.Q.A.)

Prenez avis que la compagnie « AÉRO-SPORTS QUÉBEC AFFILIÉS (A.S.Q.A.) » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hubert, le 1^{er} février 1991

80005

Pour la compagnie,
GINETTE HAMEL

ASSOCIATION POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC-ÉCOLE

Prenez avis que la compagnie « ASSOCIATION POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC-ÉCOLE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 21 mai 1992

80026

Le secrétaire de la compagnie,
RÉGIS LAGANIÈRE

AUBERGE PRESQU'ÎLE INC.

Prenez avis que la compagnie « AUBERGE PRESQU'ÎLE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 mai 1992

80082

La présidente,
HUGUETTE DUCHARME

AUTOMOBILE JACQUES DIONNE INC.

Prenez avis que la compagnie « AUTOMOBILE JACQUES DIONNE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 27 mai 1992

80086

Le procureur de la compagnie,
CAROLINE RHÉAUME, *avocate*

BOULANGERIE & PÂTISSERIE R.G. INC.

Prenez avis que la compagnie « BOULANGERIE & PÂTISSERIE R.G. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 27 mai 1992

80127

Le secrétaire de la compagnie,
RENÉ LADOUCEUR

CLAUDE BOULAY INC.

Prenez avis que la compagnie « CLAUDE BOULAY INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 2 décembre 1991

80130

Le président,
CLAUDE BOULAY

CONCERTATION DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS DU QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « CONCERTATION DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS DU QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 mars 1992

80003

Le secrétaire de la compagnie,
PAUL-MARCEL GÉLINAS

CORPORATION DES FÊTES NICOLOISES

Prenez avis que la compagnie «CORPORATION DES FÊTES NICOLOISES» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Nicolas, le 1^{er} juin 1992

80116

L'administrateur,
ALAIN BOULET

GAETAN AUBÉ INC.

Prenez avis que la compagnie «GAETAN AUBÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Charles, le 2 mars 1992

80073

Le président,
GAETAN AUBÉ

DÉLÉGATION JEUNESSE, RÉGION 04 INC.

Prenez avis que la corporation «DÉLÉGATION JEUNESSE, RÉGION 04 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Rivières, le 26 mai 1992

80028

La présidente,
FABIOLA GAGNON

GESTION GAGNÉ & GIASSON INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION GAGNÉ & GIASSON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 26 mai 1992

80021

Le président,
JACQUES GAGNÉ

DÉPANNEUR CHEZ PITRE LTÉE

Prenez avis que la compagnie «DÉPANNEUR CHEZ PITRE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Otterburn Park, le 14 mai 1992

80113

Pour la compagnie,
ODETTE LAVOIE

GESTION LUCIEN RAÏCHE INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION LUCIEN RAÏCHE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 4 mai 1992

80083

Le président,
LUCIEN RAÏCHE

DISTRIBUTION VALCA INC.

Prenez avis que la compagnie «DISTRIBUTION VALCA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 12 mai 1992

80029

Le président,
ALAIN VALLIÈRES

GESTION MYGRAL INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION MYGRAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sorel, le 29 mai 1992

80112

Le procureur de la compagnie,
JEAN-GUY CAPLETTE, notaire

ENTREPRENEUR EN CONSTRUCTION AMIC INC.

Prenez avis que la compagnie «ENTREPRENEUR EN CONSTRUCTION AMIC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 mai 1992

80145

Le président,
SERGE FEDER

GROUPE CIDEV LTÉE

Prenez avis que la compagnie «GROUPE CIDEV LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 1^{er} juin 1992

80097

Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS DUCHARME STEIN MONAST

HUDON TRANSPORT INC.

Prenez avis que la compagnie «HUDON TRANSPORT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Jonquière, le 29 mai 1992

80079

Pour la compagnie,
LISETTE BOUDREAU

INFORMAPRO INC.

Prenez avis que la compagnie «INFORMAPRO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Julie, le 27 mai 1992

80099

Le président,
ROBERT LEMAY

JEAN CLICHE INC.

Prenez avis que la compagnie «JEAN CLICHE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jean-Chrysostome, le 2 juin 1992

80132

Le président,
JEAN CLICHE

JEAN-PAUL CHABOT INC.

Prenez avis que la compagnie «JEAN-PAUL CHABOT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Charles de Bellechasse, le 31 mai 1992

80129

Le vice-président,
ANDRÉ CHABOT

**LANTEX KNITWEAR LTD.
LES TRICOTS LANTEX LTÉE.**

Prenez avis que la compagnie «LANTEX KNITWEAR LTD. — LES TRICOTS LANTEX LTÉE.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 mai 1992

80089

Les procureurs de la compagnie,
LEBOVICS, CYTRYNBAUM
MARCHESSAULT & PEIZLER

**L'ASSOCIATION DES ORGANISTES DU DIOCÈSE
DE MONTRÉAL, LAUDEM**

Prenez avis que la compagnie «L'ASSOCIATION DES ORGANISTES DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL, LAUDEM» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 mai 1992

80126

Le secrétaire de la compagnie,
RÉAL GAUTHIER

LES CONFLECTIONS D.A.P. INC.

Prenez avis que la compagnie «LES CONFLECTIONS D.A.P. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Georges-Est, le 25 mai 1992

80072

La présidente,
DOROTHÉE PAQUET GAGNÉ

LES CONSTRUCTIONS GAÉTAN PAQUET INC.

Prenez avis que la compagnie «LES CONSTRUCTIONS GAÉTAN PAQUET INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Louis-de-France, le 1^{er} juin 1992

80103

Le président,
GAÉTAN PAQUET

LES CONSTRUCTIONS RONALD THIBAUT INC.

Prenez avis que la compagnie «LES CONSTRUCTIONS RONALD THIBAUT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Coaticook, le 26 mai 1992

80071

Le président,
RONALD THIBAUT

LES DESSOUS MARIE-CLAUDE INC.

Prenez avis que la compagnie «LES DESSOUS MARIE-CLAUDE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Boucherville, le 29 mai 1992

80102

Le président,
YVES PROVOST

LES DISTRIBUTIONS F.B. INC.

Prenez avis que la compagnie « LES DISTRIBUTIONS F.B. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} juin 1992

80133

Le procureur de la compagnie,
SERGIO VENERI, avocat

LES IMMEUBLES GAGNÉ LTÉE

Prenez avis que la compagnie « LES IMMEUBLES GAGNÉ LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hubert, le 19 mai 1992

80077

Pour la compagnie,
MICHEL GAGNÉ

LES ÉDITIONS LINGUA INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ÉDITIONS LINGUA INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 6 mars 1992

80070

L'administrateur,
J.C. CASTONGUAY

LES INVESTISSEMENTS G. ET G. MARTIN INC.

Prenez avis que la compagnie « LES INVESTISSEMENTS G. ET G. MARTIN INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Antoine, le 19 mai 1992

80076

Le président,
CLERMONT MARTIN

LES ENTREPRISES A.R.S. LAMOUREUX INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES A.R.S. LAMOUREUX INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Brossard, le 26 mai 1992

80023

Pour la compagnie,
JACQUES MARTIN, C.A.

LES PAVAGES DU NORD-OUEST INC.

Prenez avis que la compagnie « LES PAVAGES DU NORD-OUEST INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

La Sarre, le 25 mai 1992

80007

Le président,
CARMEL AUBÉ

LES ENTREPRISES DE GESTION PAUL SILLS INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES DE GESTION PAUL SILLS INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Shawinigan, le 26 mai 1992

80001

Pour la compagnie,
ALAIN MAJOR, notaire

LIBRAIRIE LA LETTRINE INC.

Prenez avis que la compagnie « LIBRAIRIE LA LETTRINE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 mai 1992

80134

L'administratrice,
MANON LEBLANC

**LES GESTIONS MAX KATZ LTÉE
MAX KATZ HOLDINGS LTD.**

Prenez avis que la compagnie « LES GESTIONS MAX KATZ LTÉE — MAX KATZ HOLDINGS LTD. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 mai 1992

80030

Les procureurs de la compagnie,
HART, SAINT-PIERRE

LOCATION CHAMPAGNE INC.

Prenez avis que la compagnie « LOCATION CHAMPAGNE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 29 mai 1992

80080

Les procureurs de la compagnie,
LÉPINE, PERRAS, LEDUC, avocats

LOISIM INTÉGRATION

Prenez avis que la compagnie «LOISIM INTÉGRATION» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 mai 1992

80020

Le directeur,
NELSON JOHNSON

**MAGASINS À RAYONS PEOPLES INC.
PEOPLES DEPARTMENT STORES INC.**

Prenez avis que la compagnie «MAGASINS À RAYONS PEOPLES INC. — PEOPLES DEPARTMENT STORES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 26 mai 1992

80087

Les procureurs de la compagnie,
MACKENZIE GERVAIS

**MAXIMUM CORPS TAMBOURS
ET CLAIRONS INC.**

Prenez avis que la compagnie «MAXIMUM CORPS TAMBOURS ET CLAIRONS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 26 mai 1992

79997

Le procureur de la compagnie,
SYLVIE SMITH, notaire

MENUISERIE MASKOUTAINE INC.

Prenez avis que la compagnie «MENUISERIE MASKOUTAINE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hyacinthe, le 29 avril 1992

80002

Le président,
RAYMOND PAQUETTE

**MICKEY'S CUTTING SERVICE INC.
SERVICE DE DÉCOUPAGE MICKEY INC.**

Prenez avis que la compagnie «MICKEY'S CUTTING SERVICE INC. — SERVICE DE DÉCOUPAGE MICKEY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 9 mai 1992

80088

Le président,
SAM JACOBSON

**MOUVEMENT DE CONCERTATION POPULAIRE
D'OKA (M.C.P.O.)**

Prenez avis que la compagnie «MOUVEMENT DE CONCERTATION POPULAIRE D'OKA (M.C.P.O.)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Oka, le 15 février 1992

80025

Pour la compagnie,
GILLES VÉZINA

PLACEMENTS CAMILLUS INC.

Prenez avis que la compagnie «PLACEMENTS CAMILLUS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 8 mai 1992

80014

Les procureurs de la compagnie,
LAFLEUR BROWN DE GRANDPRÉ KRONSTRÖM

PLACEMENTS L. BEAUVOYER INC.

Prenez avis que la compagnie «PLACEMENTS L. BEAUVOYER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hyacinthe, le 26 mai 1992

80074

Le président,
LIONEL BEAUVOYER

PLACEMENTS M.L.G. INC.

Prenez avis que la compagnie «PLACEMENTS M.L.G. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 28 mai 1992

80096

Le procureur de la compagnie,
LUC MARTEL, avocat

**PLANCHER EN EPOXY ET BÉTON
QUATRE SAISONS INC.**

Prenez avis que la compagnie «PLANCHER EN EPOXY ET BÉTON QUATRE SAISONS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} juin 1992

80069

Le procureur de la compagnie,
MICHEL A. MÉNARD, avocat

PLANTE & BINET INC.

Prenez avis que la compagnie «PLANTE & BINET INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 28 mai 1992

80013

Le président,
GEORGES H. PLANTE

QUINCAILLERIE GILLES FERLAND (1986) INC.

Prenez avis que la compagnie «QUINCAILLERIE GILLES FERLAND (1986) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauport, le 6 mai 1992

80098

Le procureur de la compagnie,
J. DENIS ROY, *notaire*

RENAUD & CHEVRIER INC.

Prenez avis que la compagnie «RENAUD & CHEVRIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Bassin, le 27 mai 1992

80114

Le président,
ÉDOUARD CHEVRIER

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER E.G. LIMITÉE

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER E.G. LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Mathieu, le 19 février 1992

80078

La présidente,
CLAIRE PAQUIN

SYSTÈMES JAMES FOO (CANADA) INC. JAMES FOO SYSTEMS (CANADA) INC.

Prenez avis que la compagnie «SYSTÈME JAMES FOO (CANADA) INC. — JAMES FOO SYSTEMS (CANADA) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 4 mai 1992

80105

Le président,
JAMES FOO

T.F. COIFFURE INC

Prenez avis que la compagnie «T.F. COIFFURE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 1^{er} juin 1992

80128

La présidente,
THÉRÈSE ROY

THE JUSTINE HAT MANUFACTURING COMPANY LIMITED

Prenez avis que la compagnie «THE JUSTINE HAT MANUFACTURING COMPANY LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 13 mai 1992

80085

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSON ROSENZVEIG SHACTER

Correction des lettres patentes (Article 12)

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a autorisé la correction des lettres patentes constituant en corporation :

Dénomination sociale	Date des lettres patentes	Date de correction	Modification
2953-0722 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY	1992 04 14	1992 05 22	COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

3855

L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

Les compagnies étrangères ci-dessous mentionnées donnent avis des changements suivants :

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1129-6035 COFFRAGE EFCO INC.	1992 04 03	de l'agent principal et son adresse à : M. Benoit Parenteau, 3285, boulevard Cavendish, bureau 655, Montréal
2595-0726 LES RESSOURCES ARMENO INC.	1992 04 13	de l'agent principal Me Pierre Barnard
3856		<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Curatelle publique — Loi sur la

Désignation de personnes pour remplacer la Curatrice publique en cas d'absence (Article 7, Loi sur le curateur public L.R.Q., c. C-81).

La Curatrice publique du Québec, en la personne de madame Nicole Fontaine, nommée par décret du gouvernement du Québec numéro 1985-89, en date du 20 décembre 1989, tenant bureau au 600, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 500, ville et district de Montréal; ci-après nommée : « La Curatrice publique ».

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur le curateur public (L.R.Q., c. C-81), La Curatrice publique a autorité pour désigner une ou des personnes membres de son personnel, pour la remplacer en cas d'absence;

Attendu que cette désignation doit être faite par écrit et publiée à la *Gazette officielle du Québec* mais prend effet à compter de sa signature par la Curatrice publique;

La Curatrice publique désigne par les présentes monsieur Yvon Desjardins, membre de son personnel, pour la remplacer en cas d'absence et à cet effet, lui délègue tous les pouvoirs et autorités que lui confèrent la Loi sur le curateur public, le Code civil et toute autre loi;

En cas d'absence de la personne ci-haut désignée, La Curatrice publique désigne madame Ginette Sylvain ou messieurs Bruno Maheu ou Gilles Marchildon ou François St-Cyr, tous membres de son personnel, et leur délègue les mêmes pouvoirs et autorités;

La seule signature d'une des personnes désignées fera foi de son autorité à agir au nom de la Curatrice publique;

Les présentes désignations prendront effet à compter du 1^{er} juin mil neuf cent quatre-vingt-douze (1992) et seront valides jusqu'au 31 décembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993);

La curatrice publique se réserve le droit de révoquer par écrit, en tout ou en partie, les présentes désignations, auquel cas, telles révocations prendront effet à compter de leur signature par La Curatrice publique;

La présente désignation met également fin, à compter du 1^{er} juin 1992, à toute désignation antérieurement consentie.

Montréal, le 1^{er} juin 1992

80009

*La Curatrice publique,
NICOLE FONTAINE*

Avis de qualité

Le Curateur public donne avis, conformément à l'article 32 de la Loi sur le Curateur public, qu'il est curateur d'office aux successions vacantes ou administrateur provisoire des biens délaissés ci-dessous :

1° Biens trouvés sur le cadavre d'un inconnu ou sur un cadavre non réclamés :

Nom	Domicilié	Date du décès
BUZALSKI, Jan	697, Notre-Dame, Repentigny	1992 03 02
GUIONNET, Marthe	5583, Basile-Patenaude, appartement 3A, Montréal	1992 03 03
SMITH, Marlene	6875, boulevard LaSalle, Verdun	1992 03 20
ST-JEAN, Lorenzo	4251, Delorimier, appartement 15, Montréal	1992 03 24

2° Biens situés au Québec dont les propriétaires, les ayants cause ou les héritiers ou successibles sont inconnus ou introuvables :

Nom	Domicilié	Date du décès
BAILLARGEON, Roland	970, Robin, appartement 803, Montréal	1992 03 19
FORGET, Ernest	2059, Floria, appartement 3, Montréal	1992 03 06
FRADETTE, Marcel	397A, Gilford, Montréal	1992 04 01
GARNEAU, Alphonse	Inconnue	Inconnue
GRAVEL, Marguerite	210, Salaberry Sud, Châteauguay	1991 06 03
LAROQUE, Alice	Inconnue	Inconnue
MARTEL, Léopold	92, Principale Nord, L'Annonciation	1992 01 15
MERCIER, Fernande	Inconnue	Inconnue
PELLETIER, Vital	Inconnue	Inconnue
PRÉVOST, Roméo	110, du Collège, Saint-Rémi	1991 04 11
SNOOK, William Henry	650, chemin Chambly, Longueuil	1992 04 08
ST-PIERRE, Charles	675, Quinn, Longueuil	1989 01 15
TOWLER, Francis R.	Inconnue	1959
TURCOTTE, Aldéa	Inconnue	Inconnue
VÉZINA, Louis Norbert	Trois-Rivières	1939 05 14
WILLIAMS, Eileen W.	39, Roy, Thunder Bay, Ontario	1988 04 17

4° Sommes d'argent destinées au paiement des intérêts et au remboursement des obligations lorsque ces sommes ne sont pas réclamées depuis plus de 3 ans qui suivent leur échéance :

VILLE DE CHAMBLY

MUNICIPALITÉ DE FLEURIMONT

VILLE DE LATERRIÈRE

VILLAGE DE MONT-ROLLAND

MUNICIPALITÉ D'OMERVILLE

VILLE DE PRINCEVILLE

VILLE DE QUÉBEC

CORPORATION MUNICIPALE VILLAGE DE ROBERTSONVILLE

CORPORATION MUNICIPALE SAINT-ÉDOUARD-DE-FRAMPTON

5° Biens délaissés par une personne morale dissoute :

Nom	Nom
JEAN JULIEN FORTIN ET CIE LTÉE	82514 CANADA LTD.
ABBA DEVELOPMENT INC.	GESTION Y. DUCHARME INC.
CANTIN & MCLEAN INC.	LES IMMEUBLES GEMO INC.
LAURENTIDE ACCEPTANCE CORPORATION	LES ENTREPRISES BOUVY INC.
LA MAISON DU CAMION INC.	

6° Successions vacantes :

Nom	Domicilié	Date du décès
ARPIN, Jean	5003, Notre-Dame, Chomedey, Laval	1991 12 03
AUMONT, Pierre	Montréal	1991 09 06
BLAIS, Georges	Cowansville	1991 03 14
CHALIFOUR, Jean-Guy	5410, 13 ^e Avenue, appartement 205, Montréal	1991 11 30
CHOUINARD, Denis	1658, rue du Sommet, Mont-Rolland	1989 11 03
CORDEAU, René	2985, Choquette, appartement 7, Saint-Hyacinthe	1991 06 01
DAIGNEAULT, Christian	48A, rue Plamondon, Drummondville	1991 08 16
DUPONT, Florette	70, rue Notre-Dame, Oka	1991 03 21
FORTIN, Pauline	17175, Des Acadiens, Saint-Grégoire	1991 12 06
GERMAIN, Roger	Saint-Hyacinthe	1991 12 08
GRISÉ, Gilles	210, rue Dorion, Drummondville	1991 02 02
HALLÉ, Nelson	324, rue Granier, Pointe-Lebel	1990 11 11
LABERGE, Guy	29, rue de Richmond, Gatineau	1990 11 26
LAFONTINE, Charles E.	4215, Bélanger E., appartement 4, Montréal	1992 01 09
LAGANIÈRE, André	5859, rue Bossuet, Montréal	1992 01 08
LANTHIER, Raymond	93, 26 ^e Avenue Nord, Bois-des-Filion	1991 12 30

Nom	Domicilié	Date du décès
LAROCQUE, Eva	17, rue de l'Église, Sainte-Rita	1991 12 15
LAURIN, Anna	111, rue Sicard, appartement 3, Sainte-Thérèse	1991 07 17
MARENGER, Gérald	148A, rue Saint-Vincent, Sainte-Agathe	1991 12 05
MÉNARD, Gérarda	9167, boulevard Gouin, appartement 619, Montréal	1991 11 15
PARÉ, Jocelyn	1726, Roosevelt, appartement 2, Saint-Hubert	1991 11 03
ROUILLARD, Pierre	11055, 2 ^e Avenue, Saint-Georges E.	1991 02 24
TAPP, Élias	947, 7 ^e Avenue, appartement 4, Lachine	1991 10 26
THIBAUT, Gisèle	10540, Armand-Laberge, appartement 5, Montréal-Nord	1992 03 06
THIBAUT, Jocelyn	2661, route 343, Saint-Gérard-Majella	1990 05 09

Le Curateur public remettra sauf exception des successions vacantes, les biens et les revenus produits depuis le début de son administration provisoire au propriétaire ou aux héritiers qui se manifestent dans les dix ans du début de sa gestion.

Pour toute information, veuillez communiquer à l'adresse ci-dessous.

Montréal, le 25 mai 1992

Le Curateur public du Québec,
 Direction des biens délaissés
 600, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 500
 Montréal (Québec)
 H3B 4W9

80010

Déclarations des compagnies et sociétés – Loi sur les

Changement de leur établissement principal

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé l'endroit de leur établissement principal:

Raison sociale de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 210 RENAUD	1425, boulevard René-Lévesque Ouest local 1100 Montréal, QC H3G 1T7	1992 05 12
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 6665 DE LA ROCHE	615, boul. René-Lévesque Ouest 10 ^e étage local 1010 Montréal H3B 1P9	1992 05 15

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
 district judiciaire de Montréal,
 CLAUDE LEBEAU

3860

Changement de leur établissement principal

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a changé l'endroit de son établissement principal:

Raison sociale de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MACLAREN	2, Ouest, Ch. Montréal Masson, QC J8L 2X3	1992 05 20

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district de Hull,
LISE LAPOINTE*

3865

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la majorité des associés de chacune des sociétés en commandite suivantes ont consenti à sa dissolution:

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA I	1988 12 29	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA II	1988 12 29	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA III	1988 12 29	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA IV	1988 05 21	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA V	1988 05 21	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA VI	1988 05 21	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA VII	1988 12 29	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA VIII	1988 12 29	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA IX	1988 12 29	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA X	1988 12 29	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XI	1988 12 29	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XII	1988 12 29	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XIII	1988 12 29	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XIV	1988 12 29	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XV	1988 12 29	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XVI	1988 12 29	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21

Raison sociale de la société	Date de formation	Lieu du principal établissement	Date de dissolution
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XVII	1988 12 29	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XVIII	1988 12 29	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XIX	1988 12 29	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XX	1988 12 29	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XXI	1989 02 06	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XXII	1989 02 06	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XXIII	1989 02 06	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XXIV	1989 02 06	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PRODUCTIONS CHABAWA XXV	1989 02 06	3400, Tour de la Bourse C.P. 242 Place Victoria Montréal H4Z 1E9	1992 05 21

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau :

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE KWG I 1992	1992 05 21	630, boul. René-Lévesque Ouest bureau 3200 Montréal, QC H3B 1S6
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SCP SCP AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1992 05 19	6665, chemin Saint-François St-Laurent, QC H4S 1B6

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

3861

Remplacement d'un commandité

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a remplacé un commandité :

Raison sociale de la société	Nouveau commandité	Commandité remplacé	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 210 RENAUD	2749-0234 QUÉBEC INC.	PÉTROLES SONERCO (1990) INC.	1992 05 12

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

3863

Remplacement d'un commandité

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a remplacé ou ajouté un ou des commandités :

Raison sociale de la société	Nouveau commandité	Commandité remplacé	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MACLAREN	DAVIS MANAGEMENT LTD.	NOVA BANCORP CAPITAL CORP.	1992 05 20

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district de Hull,
LISE LAPOINTE*

3866

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Municipalité d'Ascot et ville de Rock Forest

Le ministre des Affaires municipales donne avis conformément à l'article 162 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a approuvé en date du 28 mai 1992 le règlement numéro 666 de la municipalité d'Ascot ayant pour but d'annexer à son territoire une partie de celui de la ville de Rock Forest, située dans la municipalité régionale de comté de Sherbrooke.

La description du territoire visé par l'annexion est celle qui a été rédigée par la ministre de l'Énergie et des Ressources le 8 mai 1991; cette description apparaît en annexe.

Le ministre des Affaires municipales donne également avis, conformément à l'article 30 de la loi, qu'à la suite de cette annexion la population de la municipalité d'Ascot est établie à 9 500 habitants et celle de la ville de Rock Forest à 13 100 habitants.

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DU TERRITOIRE DÉTACHÉ DE LA VILLE DE ROCK FOREST ET ANNEXÉ À LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT, DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SHERBROOKE.

Un territoire faisant actuellement partie de la ville de Rock Forest, dans la municipalité régionale de comté de Sherbrooke, comprenant en référence au cadastre du canton d'Ascot la partie des lots 12C du rang 9 et 12B du rang 10 et la partie du chemin public renfermées dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point de rencontre de la ligne séparative des lots 12A et 12B du rang 10 et de la ligne séparative des lots 12B du rang 10 et 12C du rang 9; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: dans le lot 12C du rang 9, vers le nord-est, une ligne droite faisant un angle de 17°32'42" avec ladite ligne séparative des lots 12B et 12C et mesurant 161,54 m; vers le nord-ouest, une ligne droite faisant un angle intérieur de 102°09'00" avec la ligne précédente et mesurant 56,08 m, soit jusqu'à la ligne séparative des rangs 9 et 10; partie de ladite ligne séparative de rangs en allant vers le nord jusqu'au prolongement de la ligne séparative des lots 12B et 13A du rang 10; ledit prolongement et partie de ladite ligne séparative de lots jusqu'à la ligne médiane de l'emprise actuelle de la route numéro 216; vers le sud-ouest, la ligne médiane de l'emprise de ladite route jusqu'à la ligne séparative des lots 12A et 12B du rang 10; enfin, partie de ladite ligne séparative de lots en allant vers l'est jusqu'au point de départ; lequel territoire est annexé à la municipalité d'Ascot.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 8 mai 1991

Préparée par: GILLES CLOUTIER,
arpenteur géomètre

A-128

3867

Municipalité de Boischatel et Paroisse de L'Ange-Gardien

Le ministre des Affaires municipales donne avis conformément à l'article 162 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a approuvé en date du 28 mai 1992 le Règlement numéro 91-458 de la municipalité de Boischatel ayant pour but d'annexer à son territoire une partie de celui de la paroisse de L'Ange-Gardien.

La description du territoire visé par l'annexion est celle qui a été rédigée par le ministre de l'Énergie et des Ressources le 13 septembre 1991; cette description apparaît en annexe.

Le ministre des Affaires municipales donne également avis, conformément à l'article 30 de la loi, qu'à la suite de cette annexion la population de la municipalité de Boischatel est établie à 3 960 habitants et celle de la paroisse de L'Ange-Gardien à 2 470 habitants.

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DU TERRITOIRE DÉTACHÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE L'ANGE-GARDIEN ET ANNEXÉ À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE SAINT-JEAN-DE-BOISCHATEL, DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité de la paroisse de L'Ange-Gardien, dans la municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré, comprenant en référence au cadastre de la paroisse de L'Ange-Gardien les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, cours d'eau ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du sommet de l'angle nord du lot 209; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la ligne brisée séparant le lot 209 des lots 203 et 210; la ligne séparant les lots 213 et 214 du lot 210 et son prolongement jusqu'à la ligne médiane de la rivière Montmorency; la ligne médiane de ladite rivière en remontant son cours jusqu'au prolongement vers le sud-est de la ligne sud-ouest du lot 278; vers le nord-ouest, ledit prolongement, partie de la ligne séparative des cadastres des paroisses de L'Ange-Gardien et de Beauport et son prolongement jusqu'à la ligne médiane de la rivière Montmorency; la ligne médiane de ladite rivière en remontant son cours jusqu'au prolongement de la ligne séparative des rangs 1 et 2 du cadastre de la paroisse de L'Ange-Gardien; enfin, ledit prolongement et partie

de ladite ligne séparative de rangs jusqu'au point de départ; lequel territoire est annexé à la municipalité du village de Saint-Jean-de-Boischatel.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, 13 septembre 1991

Préparée par: GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

J-26

3867

Municipalité de Sayabec

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis conformément à l'article 281 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a approuvé en date du 28 mai 1992, la résolution numéro 92-01-030 de la municipalité de Sayabec visant l'extension de ses limites territoriales dans l'eau.

Les limites territoriales de cette municipalité sont modifiées par l'addition du territoire décrit par la ministre de l'Énergie et des Ressources le 14 avril 1992. Cette description apparaît en annexe.

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DU TERRITOIRE AQUATIQUE PROPOSÉ POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAYABEC, DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA

Un territoire situé en front de la municipalité de Sayabec, dans la municipalité régionale de comté de La Matapédia, comprenant la partie du lac Matapédia renfermée dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point de rencontre de la ligne séparative des cadastres des paroisses de Saint-Pierre-du-Lac et de Sainte-Marie-de-Sayabec et de la rive sud du lac Matapédia; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: dans le lac Matapédia, partie de la ligne droite reliant ledit point de rencontre à l'extrémité sud-ouest de la ligne médiane du ruisseau Sableux (Petite rivière Matane) à son embouchure dans ledit lac jusqu'au prolongement de la ligne séparative des lots 227 et 228 du cadastre de la paroisse de Saint-Pierre-du-Lac; vers le sud, le prolongement de ladite ligne séparative de lots jusqu'à la rive sud-ouest du lac Matapédia; ladite rive sud-ouest dans une direction générale nord-ouest jusqu'au point de départ; lesquelles limites définissent le territoire aquatique proposé pour la municipalité de Sayabec.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 14 avril 1992

Préparée par: GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

S-144

3867

Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse

Le ministre des Affaires municipales donne avis qu'il a approuvé en date du 28 mai 1992, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la paroisse de Saint-Michel en celui de «municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse».

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

3867

Municipalité de Stoke

Le ministre des Affaires municipales donne avis qu'il a approuvé en date du 28 mai 1992, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom du canton de Stoke en celui de «municipalité de Stoke», située dans la municipalité régionale de comté du Val-Saint-François.

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

3867

Municipalité de Val-Brillant

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis conformément à l'article 281 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a approuvé, en date du 28 mai 1992, la résolution numéro 22-92 de la municipalité de Val-Brillant visant l'extension de ses limites territoriales dans l'eau.

Les limites territoriales de cette municipalité sont modifiées par l'addition du territoire décrit par la ministre de l'Énergie et des Ressources le 14 avril 1992. Cette description apparaît en annexe.

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DU TERRITOIRE AQUATIQUE PROPOSÉ POUR LA MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT, DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA

Un territoire situé en front de la municipalité de Val-Brillant, dans la municipalité régionale de comté de La Matapédia, comprenant la partie du lac Matapédia et les îles renfermées dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point de rencontre de la ligne séparative des lots 227 et 228 du cadastre de la paroisse de Saint-Pierre-du-Lac et de la rive sud-ouest du lac Matapédia; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: dans ledit lac, le prolongement de la ligne séparative desdits lots jusqu'à la limite actuelle de la municipalité de Sayabec, soit une ligne droite reliant l'extrémité nord de la ligne ouest du lot 231A du cadastre de la paroisse de Saint-Pierre-du-Lac et l'extrémité sud-ouest de la ligne médiane du ruisseau Sableux (Petite rivière Matane) à son embouchure dans le lac Matapédia; vers le sud-est, une ligne droite jusqu'au point d'intersection du parallèle 48°32'14" de latitude nord et

du méridien 67°31'00" de longitude ouest; vers le sud-est, une ligne droite jusqu'au point d'intersection du parallèle 48°32'01" de latitude nord et du méridien 67°30'35" de longitude ouest; vers l'est, une ligne droite jusqu'au point d'intersection du parallèle 48°32'03" de latitude nord et du méridien 67°29'01" de longitude ouest; vers le sud-est, une ligne droite jusqu'au point d'intersection du parallèle 48°31'51" de latitude nord et du prolongement de la ligne séparative des cadastres des paroisses de Saint-Pierre-du-Lac et de Saint-Benoît-Joseph-Labre; vers le sud-ouest, le prolongement de ladite ligne séparative de cadastres jusqu'à la rive sud-ouest du lac Matapédia, soit jusqu'au sommet de l'angle est du lot 1 de ce premier cadastre; la rive dudit lac dans une direction générale nord-ouest jusqu'au point de départ; lesquelles limites définissent le territoire aquatique proposé pour la municipalité de Val-Brillant.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, 14 avril 1992

Préparée par: GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

V-79

3867

Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis conformément à l'article 281 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a approuvé, en date du 28 mai 1992, la résolution numéro 91-401 de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès visant l'extension de ses limites territoriales dans l'eau.

Les limites territoriales de cette municipalité sont modifiées par l'addition du territoire décrit par la ministre de l'Énergie et des Ressources le 4 février 1992. Cette description apparaît en annexe.

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DU TERRITOIRE AQUATIQUE PROPOSÉ POUR LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS, DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE FRANCHEVILLE

Un territoire situé en front de la municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès, dans la municipalité régionale de comté de Francheville, comprenant la partie de la rivière Saint-Maurice et les îles renfermées dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point de rencontre de la ligne nord-ouest du lot 120 du cadastre de la paroisse de Saint-Étienne et de la rive droite de la rivière Saint-Maurice; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: la rive droite de ladite rivière en descendant son cours jusqu'à la ligne sud-est du lot 40 du cadastre de la paroisse de Saint-Étienne; dans la rivière Saint-Maurice, le prolongement de ladite ligne sud-est jusqu'à la ligne médiane de ladite rivière; ladite ligne médiane de la rivière en remontant son cours et passant au nord-est des îles numéros 581 et 589 du cadastre de la paroisse de Saint-Étienne jusqu'au prolongement de la ligne nord-ouest du lot 120 dudit cadastre; enfin, ledit prolongement jusqu'au point de

départ; lesquelles limites définissent le territoire aquatique proposé pour la municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 4 février 1992

Préparée par: GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

E-84

3867

Paroisse de Saint-Placide

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis conformément à l'article 281 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a approuvé, en date du 28 mai 1992, la résolution numéro 278-12-90 de la paroisse de Saint-Placide visant l'extension de ses limites territoriales dans l'eau.

Les limites territoriales de cette municipalité sont modifiées par l'addition du territoire décrit par la ministre de l'Énergie et des Ressources le 15 février 1991. Cette description apparaît en annexe.

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DU TERRITOIRE AQUATIQUE PROPOSÉ POUR LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-PLACIDE, DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES

Un territoire situé en front de la municipalité de la paroisse de Saint-Placide, dans la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes, comprenant une partie du lac des Deux Montagnes et les îles Pelley renfermées dans les deux périmètres ci-après décrits, à savoir:

Premier périmètre:

Partant du point de rencontre de la ligne sud-est du lot 1 du cadastre de la paroisse de Saint-Placide et de la rive nord-est du lac des Deux Montagnes; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: dans le lac des Deux Montagnes, le prolongement de la ligne sud-est dudit lot jusqu'à la médiane dudit lac; dans une direction générale nord-ouest, ladite ligne médiane jusqu'au prolongement de la ligne séparative des lots 28 et 29 du cadastre de la paroisse de Saint-Placide; vers le nord, ledit prolongement jusqu'à la rive nord du lac des Deux Montagnes; enfin, la rive nord dudit lac dans des direction générales est et sud-est jusqu'au point de départ.

Deuxième périmètre:

Partant du point de rencontre de la ligne nord-ouest du lot 129 du cadastre de la paroisse de Saint-Placide et de la rive nord du lac des Deux Montagnes; de là, successivement, les lignes et démar-

cations suivantes: dans le lac des Deux Montagnes, le prolongement de ladite ligne nord-ouest jusqu'à une ligne passant à mi-distance entre la rive nord dudit lac et la rive nord de l'île Carillon; ladite ligne médiane dans une direction générale est et une ligne irrégulière contournant par le nord-est et l'est toutes les îles faisant partie du cadastre de la paroisse de Saint-Andrews et passant à l'ouest des îles Pelley jusqu'à la ligne médiane du lac des Deux Montagnes; la ligne médiane dudit lac dans une direction générale sud-est jusqu'au prolongement de la ligne séparative des lots 95 et 96 du cadastre de la paroisse de Saint-Placide; vers le nord, le prolongement de ladite ligne séparative de lots tout en contournant par l'ouest l'île au Foin jusqu'à la rive nord du lac des Deux Montagnes; enfin, la rive nord dudit lac dans une direction générale ouest jusqu'au point de départ.

Lesquels périmètres définissent les limites du territoire aquatique proposé pour la municipalité de la paroisse de Saint-Placide.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 15 février 1991

Préparée par: GILLES CLOUTIER,
arpenteur géomètre

P-66

3867

Village de Saint-Placide

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis conformément à l'article 281 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9) qu'il a approuvé, en date du 28 mai 1992, la résolution numéro 221-12-90 du village de Saint-Placide visant l'extension de ses limites territoriales dans l'eau.

Les limites territoriales de cette municipalité sont modifiées par l'addition du territoire décrit par la ministre de l'Énergie et des Ressources le 15 février 1991. Cette description apparaît en annexe.

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

DESCRIPTION OFFICIELLE DES LIMITES DU TERRITOIRE AQUATIQUE PROPOSÉ POUR LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE SAINT-PLACIDE, DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES

Un territoire situé en front de la municipalité du village de Saint-Placide, dans la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes, comprenant la partie du lac des Deux Montagnes et l'île au Foin renfermées dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point de rencontre de la rive nord du lac des Deux Montagnes et de la ligne séparative des lots 28 et 29 du cadastre de la paroisse de Saint-Placide; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: dans le lac des Deux Montagnes, le pro-

longement de ladite ligne séparative de lots jusqu'à la ligne médiane dudit lac; dans des directions générales sud-ouest et ouest, ladite ligne médiane et en contournant par le sud l'île au Foin jusqu'au prolongement de la ligne séparative des lots 95 et 96 du cadastre de la paroisse de Saint-Placide; vers le nord, le prolongement de ladite ligne séparative de lots tout en contournant par l'ouest l'île au Foin jusqu'à la rive nord du lac; enfin, la rive nord du lac des Deux Montagnes dans une direction générale est jusqu'au point de départ; lesquelles limites excluant les quais portant les numéros 68 et 70 du cadastre de la paroisse de Saint-Placide et les constructions situées à proximité de la rive en front du territoire qui sont déjà inclus dans les limites de la municipalité définissent le territoire aquatique proposé pour la municipalité du village de Saint-Placide.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 15 février 1991

Préparée par: GILLES CLOUTIER,
arpenteur géomètre

P-107

3867

Office des professions du Québec

Avis de radiation permanente

L'Office des professions du Québec donne avis, par les présentes, conformément à l'article 182 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26) que le comité de discipline a radié, de façon permanente, monsieur Lucien D'Ascola du Tableau du Barreau du Québec, en vertu d'une décision rendue le 15 avril 1992.

*Le président de l'Office
des professions du Québec,*
THOMAS J. MULCAIR

80143

Avis de radiation permanente

L'Office des professions du Québec donne avis, par les présentes, conformément à l'article 182 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26) que le comité de discipline a radié, de façon permanente, madame Nicole Dubé du Tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, en vertu d'une décision rendue le 19 mars 1992.

*Le président de l'Office
des professions du Québec,*
THOMAS J. MULCAIR

80144

Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi sur les

Changement de siège social (Article 5)

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de siège social de chacune des corporations suivantes :

Dénomination sociale	Nouvelle adresse du siège social	Date de constitution
1457-6847 SYNDICAT DU TEXTILE DE MONTMAGNY INC. (CSD)	4, boulevard Taché est, bureau 106, Montmagny	1938 02 26

3857

La ministre déléguée aux Finances,
LOUISE ROBIC

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Ville de Sherbrooke

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Sherbrooke s'adressera au Parlement du Québec, au cours de la présente session ou de toute session ultérieure, pour lui demander l'autorisation de présenter un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet de modifier les dispositions de sa charte, portant sur les objets suivants :

1. Acquérir, détenir, exploiter, administrer et opérer une franchise d'un club de hockey.

2. Conclure des ententes avec toute personne, société commerciale ou corporative dans le but d'exercer en tout ou en partie les pouvoirs conférés par le paragraphe 1.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec, édifice Honoré-Mercier, 1025, rue Saint-Augustin, Québec, QC, G1A 1A3.

Sherbrooke, le 3 juin 1992

80135

Les procureurs de la ville,
HUARD, THÉROUX & ASSOCIÉS

Société d'habitation du Québec — Loi sur la

Office municipal d'habitation de Lac-au-Saumon

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 13 avril 1992, constituant en corporation sans but lucratif : madame Lili Pellerin, gardienne d'enfants, 131, route 32, Lac-au-Saumon, QC; monsieur Roland Turbide, rentier, 45, de

l'Église, Lac-au-Saumon, QC; monsieur Edmond Turdibe, rentier, 123, de l'Église, Lac-au-Saumon, QC; pour les fins suivantes : acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique.

Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Lac-au-Saumon, dans le district judiciaire de Matapédia.

Société d'habitation du Québec
Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, *avocat*

80061

Syndicats professionnels — Loi sur les

ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE CHAMPLAIN

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 1992 05 21, autorisé L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS D'ÉCOLES DE CHAMPLAIN à changer son nom en celui de « ASSOCIATION DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE CHAMPLAIN ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, ce 1992 05 22.

80011

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1304-2379

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DES SEIGNEURIES

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DES SEIGNEURIES » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1992 05 25.

Le siège social de l'association est au 5, rue Tassé, Sainte-Thérèse, district judiciaire de Terrebonne.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2952-8700

80012

Ventes par shérif

Joliette

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Terrebonne
Nos 700-02-002560-903
705-18-000051-926

ARMOIRES MILLE ÎLES, partie demanderesse, contre **JACQUES LAUZIÈRE**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un immeuble situé en la ville de Lachenaie, ayant front sur la rue du Poitou, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quarante-deux (242-28), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption; avec bâtisses dessus érigées, sans exception et notamment celle portant le numéro domiciliaire 462, rue du Poitou à Lachenaie. Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes ses circonstances et dépendances, sans exception ni réserve mais sujet toutefois à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble et notamment sujet à une servitude avec Hydro-Québec établie aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de L'Assomption sous le numéro 376687. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 33 400,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le SIXIÈME jour d'AOÛT 1992 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 25 mai 1992

80062

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour du Québec — District de Montréal
Nos 500-02-015497-915
705-18-000054-920

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA, partie demanderesse, contre **GILLES GAUDETTE**, **STÉPHANE GAUDETTE**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un emplacement situé à Saint-Théodore-de-Chertsey, connu et désigné comme étant une partie du lot trente (ptie 30) dans le Sixième Rang (rg VI), au cadastre officiel du canton de Chertsey, division d'enregistrement de Montcalm, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins; bornée du côté nord par la ligne d'Albert Perreault et/ou représentants (ptie 30-19), à l'est par une partie du lot 30 (René Pelland ou ayants droit), au sud par une partie du lot 30 (un chemin), à l'ouest par une autre partie du lot 30 (André Nitropoulos ou ayants droit), tous au même cadastre; cet emplacement étant situé du côté est de la rivière.

Avec droit de passage dans les chemins existants pour communiquer du chemin public au terrain ci-dessus vendu et à la rivière et avec une roulotte y installée portant le numéro 121, chemin Philippe, Saint-Théodore-de-Chertsey.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter cet immeuble, et plus spécialement sujet au droit de passage créé aux termes d'un acte dont copie est enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm sous le numéro 185645. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 2 650,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le CINQUIÈME jour d'AOÛT 1992 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 25 mai 1992

80066

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 705-05-001202-913
705-18-000053-922

BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse, contre **NORMAND CHARETTE**, **ARMANDE GROULX** dite Jeanne Gazelais, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

« Un emplacement, de figure rectangulaire, situé en la municipalité de Saint-Zénon, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro quatre (ptie 4) du Quatrième Rang (rg IV) du canton de Courcelle, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton de Courcelle, paroisse de Saint-Zénon, division d'enregistrement de Berthier.

Et mesurant, ledit emplacement, deux cents pieds (200 pi) de largeur par cent pied (100 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins.

Et borné, ledit emplacement, comme suit, savoir: en front par le chemin privé du lac Cabane, en profondeur par une partie dudit lot 4, rang IV, appartenant à dame Marguerite Lavallée ou représentants, d'un côté par la ligne de division des lots 3 « C » et 4 et de l'autre côté par une autre partie dudit lot 4, rang 4, appartenant à Wellie Desbiens ou représentants.

Le tout tel qu'il se trouve présentement avec toutes les servitudes inhérentes audit immeuble.

Avec la bâtisse y érigée, circonstances et dépendances, et portant le numéro d'immeuble 150, Domaine Arc-En-Ciel, municipalité de Saint-Zénon.

Avec toutes les servitudes inhérentes audit immeuble et notamment une servitude active de passage à pied et en voiture avec ceux y ayant droit pour communiquer de l'emplacement ci-dessus décrit au chemin public, tel que le tout appert de l'acte de vente reçu devant Marcel Sarrazin, notaire, le 26 août 1980 et dont copie a été déposée à Berthier le 28 août 1970 sous le numéro 126450. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent ou chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 5 978,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, le TRENTEIÈME jour de JUILLET 1992 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 25 mai 1992

80065

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 705-05-001087-918
705-18-000052-924

ARON KATZ, partie demanderesse, contre **DENIS OUELLETTE**, **DANIE BELCOURT**, partie défenderesse, **EMMANUELLE FORTIER**, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Saint-Jean en la ville de La Plaine, province de Québec, Canada, connu et désigné, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, division d'enregistrement de L'Assomption, comme étant le lot numéro vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-neuf (989-26); avec bâtisse y érigée portant le numéro 1732 de ladite rue Saint-Jean en la ville de La Plaine, province de Québec, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et notamment sujet aux servitudes suivantes, savoir: servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell-Canada créée aux termes d'un acte dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, sous le numéro 206770. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette, est fixé à la somme de 23 364,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le SIXIÈME jour d'AOÛT 1992 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 25 mai 1992

80064

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-005260-912
705-18-000050-928

LE CENTRE COMMERCIAL PARADIS INC., partie demanderesse, contre **AUGUSTINO COUTO**, **ALVARO COUTO**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Repentigny, connu et désigné comme étant le lot numéro quarante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158-42), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny; avec bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 759, boulevard L'Assomption à Repentigny, QC. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé au nom du shérif de Joliette est fixé à la somme de 41 850,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales.

Pour être vendu aux enchères au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le SIXIÈME jour d'AOÛT 1992 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GAËTAN LAFONTAINE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 25 mai 1992

80063

Montmagny

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montmagny
Nos 300-05-000017-924
300-18-000003-927

CAISSE POPULAIRE DE BUCKLAND, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 2020, de l'Église, Buckland, district de Montmagny, G0R 1G0, demanderesse, contre JEAN-PAUL LEBLOND, domicilié et résidant au 1822, 1^{re} Avenue, Limoilou, district de Québec, G1L 3L9, défendeur.

« Un morceau de terrain situé à Notre-Dame-de-Buckland, comté de Bellechasse, connu et désigné comme faisant partie du lot de terre numéro quatorze (ptie 14), rang Huit Sud-Est, canton de Buckland, comté de Bellechasse, mesurant deux cents pieds (200 pi) de largeur est-ouest, par environ cinq cents pieds (500 pi) de profondeur nord-sud, mesures anglaises, borné comme suit: au nord, la limite sud du nouveau chemin public tel qu'à être élargi par le ministère des Transports (voirie); à l'est, la ligne séparative des lots 13 et 14 dudit cadastre; au sud, une clôture existante et séparant le terrain ci-dessus décrit du terrain boisé, restant la propriété de M. Gilles Leblond ou représentants (aujourd'hui Mme Gilles Leblond) et à l'ouest, des parties du même lot (Jacques Leblond et dame Gilles Leblond); avec toutes bâtisses à être dessus construites, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve actuellement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 15 128,75 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle, 0,95, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Bellechasse, 23, rue Chanoine-Audet à Saint-Raphaël, le MARDI QUATORZIÈME jour de JUILLET 1992 à DIX heures TRENTE.

La shérif adjointe,
GEMMA NICOLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 5 juin 1992

80136

Montréal

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-006867-905

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, banque à charte canadienne, ayant un bureau au 343, rue Chabanel Ouest à Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre 2326-2405 QUÉBEC INC., corporation dûment incorporée, ayant un bureau au 2107, rue Sainte-Catherine Ouest à Montréal, district de Montréal, et MEGUERDITCH (MIKE) CHATOYAN, domicilié et résidant au 11830, boulevard L'Acadie à Montréal, district de Montréal, et ANTRANIK (TONY) CHATOYAN, domicilié et résidant au 11830, boulevard L'Acadie à Montréal, district de Montréal, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent cinquante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent vingt-cinq (325-457), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet; avec la bâtisse y érigée, portant le numéro 11820, boulevard L'Acadie en la ville de Montréal. L'immeuble servant de résidence familiale. »

La mise à prix fixée à 114 400,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication, 57 200,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le SEIZIÈME jour de JUILLET 1992 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1^{er} juin 1992

80137

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-002157-913
500-18-000074-923

CAISSE POPULAIRE SAINT-DAMASE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 3800, rue Villeray, Montréal, partie demanderesse, contre

CAMILLE BOUDREAU, domicilié et résidant au 4131, rue Mantana, appartement 7, Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Dézéry à Montréal, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro soixante et un (ptie 61), aux plan et livre de renvoi officiels du village d'Hochelaga, de figure rectangulaire, bornée vers le nord-est par une partie du lot 55 (rue), vers le sud-est par une partie du lot 61, vers le sud-ouest par le lot 61-1 et vers le nord-ouest par une partie du lot 60, tous dudit cadastre, mesurant sept mètres et soixante-seize centièmes (7,76 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et vingt mètres et trente-cinq centièmes (20,35 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest, contenant en superficie 157,92 mètres carrés; avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro 590, rue Dézéry à Montréal, dont les murs sud-est et nord-ouest sont mitoyens. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 27 500,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le SEIZIÈME jour de JUILLET 1992 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1^{er} juin 1992

80139

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-019878-915
500-18-000135-922

COMPAGNE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre ELUSCAR PIERRE LOUIS, domicilié et résidant au 54, montée Saint-Jacques, ville de Saint-Jacques-Le-Mineur, district d'Iberville, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble appartenant au défendeur, connu et désigné comme suit:

« Un emplacement ayant front sur la rue Lajeunesse en la ville de Montréal, connu et désigné de la façon suivante, savoir: le lot numéro six de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux mille six cent vingt-huit (2628-6), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent; avec bâtisse y dessus érigée, circonstances et dépendances, ladite bâtisse portant les numéros d'immeuble 7218 et 7220 de ladite rue Lajeunesse en la

ville de Montréal et dont le mur sud-est est mitoyen. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes pouvant affecter ledit immeuble, et sujet notamment aux servitudes aux termes des actes enregistrés à Montréal sous les numéros 3783951. Sujet à deux (2) avis d'expropriation (en tréfond), lesquelles ont été enregistrées à Montréal sous les numéros 4077960 et 4072285, et sujet à des vues illégales unilatérales avec la propriété située au sud-est (lot 2628-5 dudit cadastre), lesquelles vues continueront d'affecter l'immeuble présentement hypothéqué. »

La mise à prix est fixée à 70 100,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le SEIZIÈME jour de JUILLET 1992 à DOUZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1^{er} juin 1992

80138

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-016864-900
500-12-000136-920

ABDEL-HAMID EL-SHIMY, domicilié et résidant au 254, rue Debeau dans la ville de Saint-Laurent, district de Montréal, demandeur/défendeur reconventionnel, contre WAGIH ALLAM, homme d'affaires, résidant et domicilié au 3284, avenue Cedar, ville et district de Montréal, défendeur/demandeur reconventionnel, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Ridgewood, à l'intersection du chemin Côte-des-Neiges dans la ville de Montréal, composé des lots trois cent soixante-quatre et trois cent soixante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-trois (163-364 et -369) du cadastre officiel du village incorporé de Côte-des-Neiges; avec la maison à appartements y dessus érigée, portant les numéros d'immeuble 4730, chemin Côte-des-Neiges et 3225, avenue Ridgewood, Montréal, de laquelle la partie du mur nord immédiatement adjacent au sud de la partie du lot 163-129 est mitoyen ou commun. Sujet à un droit de passage réciproque établi dans l'acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 876710 en faveur du lot 163-334-2 et du lot 163-366 à l'effet qu'aucune station de service (essence) ou vente commerciale d'essence ou d'autres combustibles ou pour la réparation de véhicules motorisés (automobiles) ou de lavage de véhicules motorisés (automobiles) ou pour le stationnement de véhicules motorisés ne peut être érigé ou exploité sur ledit lot numéro 163-364. Le tout tel qu'il appert d'un certificat de

localisation préparé par René Beauparlant, Q.L.S., le deuxième jour de février, mil neuf cent quatre-vingt-quatre (no minute S-4540). L'emprunteur déclare et garantit par les présentes que ledit certificat de localisation reflète toujours présentement la localisation physique exacte de ladite bâtisse. Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 305 175,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le DIX-SEPTIÈME jour de JUILLET 1992 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 2 juin 1992

80117

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-010283-917
500-18-000204-926

MICHAEL SZPILBERG, résidant et domicilié au 120, Ferland, Penthouse A, ville de Verdun, district de Montréal, partie demanderesse, contre URA GRENNBAUM, résidant et domicilié au 512, Prince-Albert, ville de Westmount, district de Montréal, et AMBASSADOR FINANCIAL SERVICES INC., sise au 3500, de Maisonneuve Ouest, local 816, ville et district de Montréal, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles sis au 5555 à 5563, avenue Monkland et 4310, Old-Orchard, ville et district de Montréal, propriété du défendeur Ura Greenbaum, décrit comme suit :

«Un emplacement formant le coin nord-ouest des avenues Monkland et Old Orchard en la ville de Montréal, composé des subdivisions cent douze et cent treize du lot originaire numéro cent soixante-seize A (176-A-112 et 113), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal; avec les bâtisses y érigées, portant les numéros 5555 à 5563 de l'avenue Monkland et 4310 de l'avenue Old Orchard, Montréal. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 240 875,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipi-

pale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine Est, local 8.119, le DIX-SEPTIÈME jour de JUILLET 1992 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 2 juin 1992

80118

Québec

Ordonnance de saisie et de vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002149-917
S. 200-18-000027-928

BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse, contre SYLVAIN POULIOT, domicilié et résidant au 3030, de Montbrun, Longueuil, QC, et LOUIS DROLET, en sa qualité de syndic à la faillite de DENIS NICHOLL, partie défenderesse.

«Une partie du lot numéro six (ptie 6), aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre de la paroisse des Écureuils, division d'enregistrement de Portneuf, municipalité de la ville de Donnacona, et plus amplement décrite comme suit: de figure irrégulière, bornée vers le nord par le lot 6 partie (route 138), vers l'est par le lot 6 partie, vers le sud-est par le lot 6 partie et vers le sud-ouest par le lot 6 partie. Mesurant 54,80 mètres le long d'un arc de cercle de 1 152,03 mètres de rayon vers le nord, 28,01 mètres vers l'est, 38,65 mètres vers le sud-est et 44,62 mètres vers le sud-ouest; contenant en superficie 1 610,5 mètres carrés. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances portant le numéro d'immeuble 1545, route 138, Donnacona. Sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes occultes pouvant grever ledit immeuble en vertu des titres antérieurs.»

Description des biens servant à l'opération du garage déclarés immeuble par destination, à savoir:

Quantité	Description	No de série
1	machine à balance, marque FMC modèle 4110	EA1CA176
1	machine à pneu, modèle no 4	1606
1	machine à souder, marque Big Red 295 AMQ	W474035
1	machine à souder au gaz, modèle no 100 comprend cadran et couper	
1	jack à plancher sur roulette, marque Kng 2,5 tonnes	

Quantité	Description	No de série
1	pompe à l'huile différentiel, marque Barker	G56120
1	machine à laver les pièces Unitol	
1	chargeur à batterie, marque Soldar	C482983
1	caisse enregistreuse (cash) marque Sharp, modèle ER2381	69013437
1	calculatrice, marque Underwood 581	
1	filière 3 tiroirs métal	
1	armoire filière métal 9 tiroirs	
1	bureau bois 6 tiroirs	

La mise à prix est fixée à dix-huit mille neuf cent deux dollars et vingt cents (18 902,20 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi par ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif du Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Cette vente est faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route 138, Cap-Santé, le QUATORZIÈME jour de JUILLET 1992 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DANIELLE CORRIVEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 13 juin 1992

80140

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000222-922
S. 200-18-000075-927

CAISSE POPULAIRE ST-PIE X, corporation légalement constituée et régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 2400, rue Maufils, Québec, district de Québec, demanderesse, contre MUCUIME MOLOGEAN, anciennement domiciliée au 269, rue Lanaudière, Québec, district de Québec, ayant élu domicile au bureau du protonotaire de la Cour supérieure du palais de justice de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, district de Québec, défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant formé des lots et emplacements suivants, à savoir:

A) la subdivision numéro cent huit du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-trois (583-108), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Roch-Nord, pour la division d'enregistrement de Québec;

B) une partie de la subdivision numéro cent six du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-trois (583-106 ptie), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Roch-

Nord, pour la division d'enregistrement de Québec, de forme irrégulière, bornée vers le nord-est par le lot 583-151 (rue de la Ronde), vers le sud-est par une partie du lot 583-106, vers le sud-ouest par le lot 583-105, vers le nord-ouest par le lot 583-108 (ci-avant décrit); mesurant trente centièmes de mètre (0,30) vers le nord-est et vers le sud-ouest, vingt-quatre mètres et trente-huit centièmes (24,38 m) vers le sud-est et vers le nord-ouest; contenant en superficie sept mètres carrés et quatre dixièmes (7,4 m²).

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et sises au numéro d'immeuble 1555, rue de la Ronde, Québec.

Sujet, ledit immeuble, à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant l'affecter.»

La mise à prix est fixée à quarante-trois mille sept cent cinquante dollars (43 750,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Cette vente est faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, bureau RC-32, Québec, le QUATORZIÈME jour de JUILLET 1992 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DANIELLE CORRIVEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 13 juin 1992

80141

Richelieu

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
Nos 765-05-000133-915
765-18-000753-921

CAISSE POPULAIRE RIVIERA, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 3175, boulevard de la Mairie à Tracy, district de Richelieu, partie demanderesse, contre RESTAURANT LE DELYS INC., corporation légalement constituée, ayant autrefois un bureau au 8000, route Marie-Victorin à Tracy, district de Richelieu, et CLÉMENT BONNEAU, domicilié et résidant au 13175, Marie-Victorin à Tracy, district de Richelieu, et FRANCINE LABONTÉ, épouse dudit Clément Bonneau des mêmes lieux, partie défenderesse.

« Un immeuble vacant situé en la ville de Tracy, à l'angle du boulevard de la Mairie et de la route Marie-Victorin, connu et désigné, au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph, comme étant la subdivision numéro vingt et un du lot originaire numéro onze (11-21); avec bâtisse portant le numéro d'immeuble 8000, route Marie-Victorin à Tracy, province de Québec. Sujet, ledit

immeuble, le cas échéant, à des servitudes d'utilité publique en faveur de Shawinigan Water and Power Corporation, aux termes des actes enregistrés à Richelieu sous les numéros 96060 et 110372 et une servitude en faveur de la compagnie de Gaz naturel, aux termes d'un acte enregistré à Richelieu sous le numéro 123425 suivi d'une déclaration sous seing privé de Shawinigan Water and Power Company enregistrée à Richelieu sous le numéro 128418. Avec équipement de restaurant, comprenant des tables, chaises, verrerie, vaisselle, poêles, ustensiles, etc. qui sont immeubles par destination.»

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas immédiatement après les enchères, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Richelieu, la somme de 48 897,50 \$, ce qui représente 25 % de l'évaluation municipale fixée suivant l'article 670 du C.P.C.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement de Richelieu, 46, rue Charlotte à Sorel, QC, le MERCREDI CINQUIÈME jour d'AOÛT 1992 à QUATORZE heures.

Le shérif,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 28 avril 1992

80031

Saint-François

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
District de Saint-François
Cause no 450-05-000541-918
Cause shérif: 450-18-000027-929

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, 9^e étage, Montréal, district de Montréal, H2Y 2W3, et un bureau au 578, rue King Est, Sherbrooke, district de Saint-François, J1G 1B5, partie demanderesse, contre CONRAD DOYON, domicilié et résidant au 341, rue Ader à Beauport, district de Québec, G1C 5L4, partie défenderesse.

Désignation

Un certain terrain connu et désigné comme étant les subdivisions quatre-vingt-deux et quatre-vingt-trois du lot originaire sept cent vingt-sept (727-82 et 727-83), aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Est de la ville de Sherbrooke; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sises au 877, rue Conseil, Sherbrooke, QC. Sujet à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant exister en vertu des titres antérieurs.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié au nom du ministre des Finances, conformément à l'article 670^e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de

41 013,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sherbrooke, situé au 375, rue King Ouest, Sherbrooke, QC, le VINGT-TROISIÈME jour de JUILLET 1992 à DIX heures.

La shérif adjointe,
COLETTE BOUCHARD

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 26 mai 1992

80039

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
District de Saint-François
Cause no 450-05-000040-922
Cause shérif: 450-18-000034-925

CAISSE POPULAIRE DE HAM NORD, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 285, 1^{er} Avenue, Ham-Nord, QC, partie demanderesse, contre 2617-9275 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 689, rang 8, Ham-Nord, QC, ET AL., partie défenderesse.

Désignation

«Une étendue de terre située dans la municipalité du canton de Ham-Nord, municipalité régionale de comté d'Arthabaska, connue et désignée comme étant le lot numéro vingt «A» (lot 20A), du Septième Rang (rg 7), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Ham. Avec améliorations, circonstances et dépendances et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble et notamment, mais sans limitation, une servitude en faveur d'Hydro-Québec suivant acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Richmond, le 13 juin 1988 sous le numéro 167758. Sujet, ledit immeuble, à une convention d'aménagement existant en faveur de la corporation «Aménagement Forestier de Wolfe Inc.», autrefois connue sous la dénomination de «Aménagement Forestier et Agricole de Wolfe Inc.», suivant l'acte sous seing privé signé en date du 1^{er} septembre 1977, enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Wolfe le 6 septembre 1977 sous le numéro 96323. Sujet, ledit immeuble, au droit de coupe de bois stipulé en faveur de monsieur Jean-Paul Paquette, son épouse et son fils Jean Paquette, suivant l'acte de vente de monsieur Jean-Paul Paquette à l'emprunteur des présentes, reçu devant Doris Laverdière, notaire, le 9 août 1988, dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Richmond le 10 août 1988 sous le numéro 169129.»

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié au nom du ministre des Finances conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 4 050,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Richmond, situé au 746, rue Principale à Richmond, le VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET 1992 à DIX heures.

La shérif adjointe,
COLETTE BOUCHARD

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 26 mai 1992

80038

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
District de Saint-François
Cause shérif: 450-18-000054-915
Cause no 450-05-000421-913

LALMEC INC., corps politique dûment incorporé en vertu des lois du Québec, ayant son siège social à R.R. no 2, Lac-Simon, Chénéville, QC, J0V 1E0, partie demanderesse, contre SUZANNE SAVOIE, officier de crédit, domiciliée et résidant au 20, rue Massawippi, Lennoxville, QC, J1M 1L2, district de Saint-François, partie défenderesse.

Désignation

« 1. Le lot figurant sur le cadastre du village de Lennoxville sous le numéro cent soixante-seize (176).

2. Une partie du lot numéro cent soixante-dix-sept (ptie 177) figurant sur le cadastre du village de Lennoxville. Ce terrain, de configuration irrégulière, est borné ainsi : au nord par le lot numéro cent soixante-seize (176), à l'est par la rue Massawippi, qui apparaît à l'original, au sud par une partie du lot numéro cent soixante-dix-sept (ptie 177), propriété de Mme Evelyn Edith McGee ou de ses ayants droit, à l'ouest par la rivière Massawippi. Ce terrain mesure quatre-vingt-seize mètres et vingt-quatre centièmes (96,24 m) dans sa limite nord, quatre mètres et vingt-sept centièmes (4,27 m) dans sa limite est, quatre-vingt-seize mètres et un centième (96,01 m) dans sa limite sud et quatre mètres et vingt-huit centièmes (4,28 m) dans sa limite ouest. Il a une superficie de quatre cent dix mètres carrés et deux dixièmes (410,2 m²).

Avec les bâtiments qui s'y trouvent, lesquels portent le numéro 20 de la rue Massawippi à Lennoxville, et avec ses accessoires. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié au nom du ministre des Finances, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 13 100,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Sherbrooke, situé au 375, rue King Ouest, Sherbrooke, QC, le VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET 1992 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
COLETTE BOUCHARD

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 23 mai 1992

80036

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
District de Saint-François
Cause no 450-02-000648-926
Cause shérif: 450-18-000033-927

PELLETIER ET PICARD INC., corporation politique légalement constituée, ayant un bureau au 1797, rang 3 à Saint-Adrien, province de Québec, J0A 1C0, district judiciaire de Saint-François, partie demanderesse, contre YVES PLANTE, domicilié et résidant au 396, rue Principale à Ham-Nord, province de Québec, G0P 1A0, district judiciaire de Saint-François, partie défenderesse, et NORMAND BOURQUE SYNDIC LTÉE, ès qualités de syndic à la faillite de Yves Plante, ayant un bureau au 288, rue Marquette à Sherbrooke, province de Québec, J1H 1M3, district judiciaire de Saint-François, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR pour la division d'enregistrement de Richmond, ayant son bureau au 746, rue Principale Nord à Richmond, province de Québec, J0B 2H0, district judiciaire de Saint-François, partie mise en cause.

Désignation

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision trentetrois du lot originaire quarante-trois « B » (43B-33) du rang B (rg B) du cadastre du canton de Ham. »

Et

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision six du lot originaire quarante-quatre « A » (44A-6) du rang B (rg B) du cadastre du canton de Ham. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque

certifié au nom du ministre des Finances, conformément à l'article 670^e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 18 500,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Richmond, situé au 746, rue Principale Nord, Richmond, QC, le DIX-SEPTIÈME jour de JUILLET 1992 à DIX heures.

La shérif adjointe,
COLETTE BOUCHARD

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 26 mai 1992 80037

Témiscamingue

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Témiscamingue
Nos 610-05-000001-920
610-18-000004-927

MATÉRIAUX R. RAYMOND INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 29, rue Principale, Fugèreville, district de Témiscamingue, QC, partie demanderesse, contre LÉONCE GIRARD, domicilié et résidant au 1204, route 101 Sud, Fabre, district de Témiscamingue, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Témiscamingue, mis en cause.

« Un morceau de terre à Fabre, faisant partie du lot connu et désigné sous le numéro vingt-sept dans le Quatrième Rang, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Fabre (ptie no 27, rg 4, Fabre), borné en front, à l'ouest, par l'actuelle route 101 et, des trois autres côtés par le résidu de ce même lot, propriété de Réjean Drouin. Ce morceau de terre, dont la ligne est située à cent vingt-deux pieds au nord de la ligne de division des lots numéros vingt-six et vingt-sept, est ainsi vendu tel que clôturé et mesure à l'intérieur de ses clôtures cent soixante-quinze pieds de largeur plus ou moins sur une profondeur d'environ deux cent soixante-quinze pieds ».

La mise à prix est fixée à 16 050,00 \$, soit 50 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication,

8 025,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales (1.00).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Témiscamingue, palais de justice, 8, Saint-Gabriel Nord, Ville-Marie, QC, le MERCREDI QUINZIÈME jour de JUILLET 1992 à ONZE heures.

Le shérif,
ALBERTE BOUCHER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Ville-Marie, le 27 mai 1992 80032

Terrebonne

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-016150-912

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 129, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, QC, partie demanderesse, contre GUY GIRARD, résidant et domicilié au 236, Grande-Côte, Saint-Eustache, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Argenteuil, partie mise en cause.

« Un immeuble situé dans le canton de Montcalm, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-trois (23) du rang «B» de l'arpentage primitif du canton de Montcalm, correspondant au lot numéro vingt-trois (23) du rang «B» au cadastre officiel du canton de Montcalm, ayant une superficie de deux mille quatre cent soixante-huit mètres carrés (2 468 m²), mesures du système international et plus ou moins (0,61 acre), y compris la partie de la réserve légale de trois chaînes affectant l'immeuble présentement hypothéqué; avec un chalet dessus érigé. Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 9 575,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement d'Argenteuil, 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le DIX-SEPTIÈME jour de JUILLET 1992 à QUATORZE heures QUINZE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 25 mai 1992 80034

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-008729-913

BANQUE TORONTO-DOMINION, banque à charte canadienne légalement constituée, ayant une succursale et un bureau au 3773, côte Vertu dans la cité de Saint-Laurent, district de Montréal, partie demanderesse, contre **CHRISTIAN SAINT-JULES**, homme d'affaires, résidant et domicilié au 4, chemin du Crique dans la cité de Sainte-Thérèse, district de Terrebonne, et **STE-ROSE SUBARU INC.**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 171, boulevard Curé-Labelle dans la cité de Sainte-Rose, district de Montréal, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Terrebonne, partie mise en cause.

«Un immeuble ayant front sur la 1^{re} Rue du Mont-Suisse à Saint-Sauveur, connu et désigné comme étant composé :

— De la partie exclusive connue et désignée comme étant le lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent soixante-cinq (665-3), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne;

— Des quotes-part indivises des parties communes représentant pour la susdite partie exclusive le pourcentage de cinquante pour cent (50 %) des quotes-part indivises des parties communes connues et désignées comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent soixante-cinq (665-1) aux plan et livre de renvoi susdits.

Avec la bâtisse y construite portant le numéro d'immeuble 190, 1^{re} Rue, Mont-Suisse, Saint-Sauveur.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve et sujet aux dispositions de la déclaration de copropriété enregistrée à Terrebonne sous le numéro 820683, et notamment avec toutes les servitudes actives et passives pouvant exister contre ladite propriété.»

La mise à prix est fixée à 33 000,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le QUINZIÈME jour de JUILLET 1992 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 25 mai 1992

80035

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001659-915

ARON KATZ, 4759, Édward-Montpetit, Montréal, QC, partie demanderesse, contre **GUY ROCHON**, 3291, rue Beaudelaire, Boisbriand, QC, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Terrebonne, partie mise en cause.

«Un certain emplacement ayant front sur la rue Beaudelaire en la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant la subdivision numéro vingt-trois du lot originaire numéro cent quatre-vingt-six (186-23), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville; avec bâtisse y dessus érigé, et portant le numéro d'immeuble 3291, rue Beaudelaire. Sujet à une servitude étant un règlement de zonage concernant l'aéroport de Mirabel enregistrée sous le numéro 481162. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeubles, sans exécution ni réserve d'aucune sorte.»

La mise à prix est fixée à 26 000,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, de Martigny Ouest, bureau 4.3, Saint-Jérôme, QC, le QUINZIÈME jour de JUILLET 1992 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 25 mai 1992

80033

Trois-Rivières

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000890-914
S. 400-18-000018-923

BANQUE NATIONALE DU CANADA, banque à charte légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et une succursale au 160 Saint-Laurent à Louiseville, district de Trois-Rivières, JSV 1J7, demanderesse, contre **CHARLES RIOPEL**, domicilié et résidant au 2590, Fontarabie à Sainte-Ursule, district de Trois-Rivières, défendeur, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, cité et district de Trois-Rivières (G9A 4P8), mis en cause.

a) Une terre connue et désignée comme faisant partie du lot numéro trois cent trente-neuf (ptie 339), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-Yamachiche, division d'enregistrement de Trois-Rivières et bornée comme suit: en front par la Grande-Rivière Yamachiche, en profondeur par le chemin public d'un côté, en partie par la Grande-Rivière Yamachiche et en partie par le lot 338 et de l'autre côté par le lot 345;

b) Une terre connue et désignée comme faisant partie du lot numéro trois cent trente-neuf (ptie 339), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-Yamachiche, division d'enregistrement de Trois-Rivières et bornée comme suit: en front par le chemin public bornant en profondeur la partie du lot 339 ci-haut désigné en a, en profondeur par un autre chemin public, d'un côté par le lot 338 et de l'autre côté par le lot 345;

c) Une terre connue et désignée comme faisant partie du lot numéro trois cent trente-neuf (ptie 339), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-Yamachiche, division d'enregistrement de Trois-Rivières et bornée comme suit: en front par le chemin public bornant en profondeur la partie du lot 339 ci-haut désigné en b, en profondeur par les lots 340, 341 et 342, d'un côté par le lot 338 et de l'autre côté par le lot 345;

d) Une terre connue et désignée comme faisant partie du lot numéro trois cent quarante-cinq (ptie 345), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-Yamachiche, division d'enregistrement de Trois-Rivières et bornée comme suit: en front par la Grande-Rivière Yamachiche, en profondeur par le chemin public, d'un côté par le lot 339 et de l'autre côté, 346;

e) Une terre connue et désignée comme faisant partie du lot numéro trois cent quarante-cinq (ptie 345), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-Yamachiche, division d'enregistrement de Trois-Rivières et bornée comme suit: en front par le chemin public bornant en profondeur la partie du lot 345 ci-haut désigné en d, en profondeur par un autre chemin public, d'un côté par le lot 339 et de l'autre côté par le lot 346.

f) Une terre connue et désignée comme faisant partie du lot numéro trois cent quarante-cinq (ptie 345), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-Yamachiche, division d'enregistrement de Trois-Rivières et bornée comme suit: en front en partie par le chemin public bornant en profondeur la partie du lot 345 ci-haut désigné en e et en partie par le résidu dudit lot 345, en profondeur par les lots 343 et 344, d'un côté en partie par le résidu dudit lot 345 et en partie par le lot 346 et de l'autre côté par les lots 339 et 342.

L'ensemble avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances ainsi que trente (30) cages de mise bas, les cinq (5) pompes à purin, la maison mobile à être acquise, le silo à moulée en bois à être acquis, la fosse septique à être acquise et l'entrée électrique, lesquels sont et seront considérés comme faisant partie intégrante de l'immeuble par nature ou par destination. »

La mise à prix a été fixée à neuf mille six cents dollars (9 600,00 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales,

que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières, le MARDI QUATORZIÈME jour de JUILLET 1992 à ONZE heures.

La shérif adjointe,
LOUISE ATTALA

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 1^{er} juin 1992

80119

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000196-915
S. 400-18-000013-924

ROYNAT INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 150, rue Marchand, Drummondville, J2C 4N1, demanderesse, contre **JULES PICHÉ**, domicilié au 6080, des Pins, Trois-Rivières Ouest, défendeur, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, cité et district de Trois-Rivières (G9A 4P8), mis en cause.

«Un emplacement situé en la ville de Trois-Rivières, connu et désigné comme étant composé de ce qui suit, savoir:

a) la subdivision officielle numéro cent dix-neuf du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-119) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières;

b) la subdivision officielle numéro cent vingt du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-120) du susdit cadastre;

c) la resubdivision officielle numéro un de la subdivision officielle numéro cent vingt et un du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-121-1) du susdit cadastre.

Avec bâtisse dessus construite, portant le numéro d'immeuble 110, rue Fleurimont, Trois-Rivières, circonstances et dépendances. »

La mise à prix a été fixée à quarante mille cent soixante-quinze dollars (40 175,00 \$), représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières, le MARDI QUATORZIÈME jour de JUILLET 1992 à DIX heures.

La shérif adjointe,
LOUISE ATTALA

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 29 mai 1992

80120

Ventes pour taxes

Municipalité régionale de comté des Îles-de-la-Madeleine

Je, soussignée, Lise Chevrier, secrétaire-trésorière de la municipalité régionale de comté des Îles-de-la-Madeleine, certifie que, conformément aux dispositions de l'article 1027 du Code municipal, j'ai publié un avis de vente d'immeubles pour taxes, au journal «Le Radar» dans les éditions parues les 18 et 25 mai 1992.

Cap-aux-Meules, le 27 mai 1992

80091

La secrétaire-trésorière,
LISE CHEVRIER

Ville de Beloeil

Avis est donné que l'avis public de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, devant avoir lieu le 25 juin 1992 à l'hôtel de ville de Beloeil, a été publié aux éditions du 30 mai et du 6 juin 1992 du journal «l'Oeil Régional», le tout conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Beloeil, le 13 juin 1992

80090

*Le directeur des services
juridiques et greffier,*
DANIEL DESROCHES, O.M.A.

Erratum

Ville de Gatineau

Rachat d'obligations

Dans l'avis de rachat d'obligations publié le 23 mai 1992, à la page 1965, le numéro de la dernière obligation de 25 000 \$ aurait dû se lire «A 032» au lieu de «A 031».

80142

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

Caisse d'économie Desjardins Rouyn-Noranda

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à «Caisse d'économie Desjardins Rouyn-Noranda», affiliée à la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec, un certificat de modification des statuts, daté du 25 mai 1992, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient «Caisse d'économie Desjardins du Cuivre».

Québec, le 25 mai 1992

80056

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

CAISSE POPULAIRE DE NORMÉTAL

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à «CAISSE POPULAIRE DE NORMÉTAL», affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Abitibi, un certificat de modification des statuts lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient «Caisse populaire Desjardins de Normétal». Cette modification est en vigueur à compter du 25 mai 1992.

Québec, le 25 mai 1992

80055

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Caisse populaire de Pointe-au-Pic

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à «Caisse populaire de Pointe-au-Pic», affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec, un certificat de modification des statuts lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient «Caisse populaire Desjardins de Pointe-au-Pic». Cette modification est en vigueur à compter du 25 mai 1992.

Québec, le 25 mai 1992

80040

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Caisse Populaire Desjardins de Ste-Anne des Plaines

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à «Caisse Populaire Desjardins de Ste-Anne des Plaines», affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, un certificat de modification des statuts, daté du 25 mai 1992, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient «Caisse populaire Desjardins Sainte-Anne-des-Plaines» et de changer son siège social qui est actuellement «Sainte-Anne-des-Plaines dans le comté de Terrebonne» pour devenir «Sainte-Anne-des-Plaines, district judiciaire de Terrebonne».

Québec, le 25 mai 1992

80058

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Caisse Populaire Lajeunesse

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « Caisse Populaire Lajeunesse », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, un certificat de modification des statuts lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Lajeunesse ». Cette modification est en vigueur à compter du 25 mai 1992.

Québec, le 25 mai 1992

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

80053

CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DE LA GARDE DE LONGUEUIL

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DE LA GARDE DE LONGUEUIL » un certificat de modification des statuts, daté du 25 mai 1992, lui permettant de modifier l'endroit où se trouve son siège social qui est présentement « Jacques-Cartier, comté de Chambly » pour devenir « Longueuil, dans le district judiciaire de Longueuil ».

Québec, le 25 mai 1992

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

80057

Caisse populaire Saint-Sébastien de Boucherville

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « Caisse populaire Saint-Sébastien de Boucherville », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, un certificat de modification des statuts, daté du 25 mai 1992, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins Saint-Sébastien de Boucherville ».

Québec, le 25 mai 1992

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

80052

La Caisse Populaire de Béarn

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de Béarn », affiliée à

la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, un certificat de modification des statuts, daté du 25 mai 1992, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins Béarn ».

Québec, le 25 mai 1992

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

80045

La Caisse Populaire de Contrecoeur

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « La Caisse Populaire de Contrecoeur », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, un certificat de modification des statuts lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Contrecoeur ». Cette modification est en vigueur à compter du 25 mai 1992.

Québec, le 25 mai 1992

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

80049

LA CAISSE POPULAIRE DE la Nativité d'Hochelaga

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « LA CAISSE POPULAIRE DE la Nativité d'Hochelaga », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, un certificat de modification des statuts lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse Desjardins Nativité d'Hochelaga ». Cette modification est en vigueur à compter du 25 mai 1992.

Québec, le 25 mai 1992

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

80044

LA CAISSE POPULAIRE DE LANDRIENNE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à « LA CAISSE POPULAIRE DE LANDRIENNE », affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Abitibi, un certificat de modification des statuts, daté du 25 mai 1992, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient « Caisse populaire Desjardins de Landrienne ».

Québec, le 25 mai 1992

80054

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire de Saint-Charles de Montréal

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à «La Caisse Populaire de Saint-Charles de Montréal», affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, un certificat de modification des statuts lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient «Caisse populaire Saint-Charles de Montréal». Cette modification est en vigueur à compter du 25 mai 1992.

Québec, le 25 mai 1992

80043

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La caisse populaire de Saint-Henri

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à «La caisse populaire de Saint-Henri», affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, un certificat de modification des statuts lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient «Caisse populaire Desjardins Saint-Henri». Cette modification est en vigueur à compter du 25 mai 1992.

Québec, le 25 mai 1992

80047

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire de Saint-Nicolas de Montréal

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à «La Caisse Populaire de Saint-Nicolas de Montréal», affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, un certificat de modification des statuts lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient «Caisse populaire Saint-Nicolas de Montréal». Cette modification est en vigueur à compter du 25 mai 1992.

Québec, le 25 mai 1992

80050

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire Ste-Angèle de Mérici

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à «La Caisse Populaire Ste-Angèle de Mérici», affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, un certificat de modification des statuts, daté du 25 mai 1992, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient «Caisse populaire Sainte-Angèle-de-Mérici».

Québec, le 25 mai 1992

80051

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire de St-Aimé-des-Lacs, Charlevoix

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à «La Caisse Populaire de St-Aimé-des-Lacs, Charlevoix», affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec, un certificat de modification des statuts lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient «Caisse populaire Desjardins de Saint-Aimé-des-Lacs». Cette modification est en vigueur à compter du 25 mai 1992.

Québec, le 25 mai 1992

80041

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-BENOIT

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à «LA CAISSE POPULAIRE DE ST-BENOIT», affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, un certificat de modification des statuts lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient «Caisse populaire Desjardins de Saint-Benoît». Cette modification est en vigueur à compter du 25 mai 1992.

Québec, le 25 mai 1992

80048

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire de St-Eugène de Guigues

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à «La Caisse Populaire de St-Eugène de Guigues», affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, un certificat de modification

des statuts, daté du 25 mai 1992, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient «Caisse populaire Desjardins St-Eugène-de-Guigues».

Québec, le 25 mai 1992

80046

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

qui est actuellement «Laval, Québec, dans le district électoral de Laval» pour devenir «Laval, à tel endroit fixé par résolution du Conseil, dans le district judiciaire de Laval».

Québec, le 25 mai 1992

80059

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La caisse populaire La source

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à «La caisse populaire La source», affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec, un certificat de modification des statuts, daté du 25 mai 1992, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient «Caisse populaire Desjardins La Source (Enseignement Québec-Montmorency)».

Québec, le 25 mai 1992

80042

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire Saint-René-Goupil (Saint-Michel)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à «La Caisse Populaire Saint-René-Goupil (Saint-Michel)», affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, un certificat de modification des statuts, daté du 25 mai 1992, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient «Caisse populaire Saint-René-Goupil» et de changer son siège social qui est actuellement «la cité de Saint-Michel, Québec, dans le district électoral de Bourget» pour devenir «Saint-Léonard, à tel endroit fixé par résolution du Conseil, dans le district judiciaire de Montréal».

Québec, le 25 mai 1992

80060

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

La Caisse Populaire Saint-Sylvain de Laval

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., c. C-4.1), il a délivré à «La Caisse Populaire Saint-Sylvain de Laval», affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, un certificat de modification des statuts, daté du 25 mai 1992, lui permettant de changer sa dénomination sociale actuelle qui devient «Caisse populaire Desjardins Saint-Sylvain de Laval» et de changer son siège social

AVIS

PAGE BLANCHE

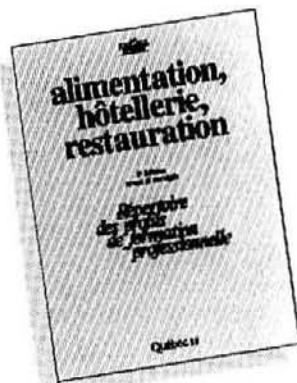
NON NUMÉROTÉE

MAIS INCLUSE

DANS LA PAGINATION

ALIMENTATION, HÔTELLERIE, RESTAURATION

(2e édition, revue et corrigée)



Cet ouvrage renferme les données nécessaires à l'élaboration des profils de formation professionnelle du champ de l'alimentation, de l'hôtellerie et de la restauration.

Ce répertoire s'adresse aux personnes directement intéressées par la formation professionnelle. Enseignants et enseignantes, responsables de l'élaboration ou de la révision des programmes de formation, conseillers et conseillères pédagogiques, responsables de la formation dans les entreprises pourront adapter l'information à leurs besoins.

La collection *Répertoire des profils de formation professionnelle* offre des possibilités aussi diversifiées que les clientèles auxquelles elle est destinée.

Alimentation, hôtellerie, restauration
Répertoire des profils de formation professionnelle
Ministère de l'Éducation
1992, 315 pages
EQO 2-551-15012-4

32,95 \$

Collection :
Répertoire des profils
de formation professionnelle

En vente dans nos librairies, chez nos
concessionnaires et chez votre libraire habituel.

Commande postale
Les Publications du Québec
Case postale 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Vente et information
(418) 643-5150
Sans frais : 1 800 463-2100
Télécopieur : (418) 643-6177



COMMANDE POSTALE

Nom : _____ No compte client : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____ Téléphone : (____) _____

Quant.	Code	Titre	Prix unitaire	Total
	EQO 2-551-15012-4	Alimentation, hôtellerie, restauration	32,95 \$	

Somme partielle

TPS 7 %

Total

Cartes de crédit acceptées

Numéro : _____

Date d'échéance : _____

Banque : _____

Nom du titulaire : _____

Signature : _____

Important :

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre
de «Les Publications du Québec»

Prix et conditions de vente modifiables
sans préavis

Les prix indiqués sont établis en
dollars canadiens.



Québec

A9219 / Avril 1992

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

